



votre service public local

Retour sur la rentrée scolaire ► **P. 12**

Près de chez vous

Les rencontres de quartiers de la rentrée ► **P. 16**

en débat



Sol'épi, l'épicerie solidaire de Chevilly-Larue ► **P. 23**

découvertes

De l'organique, une exposition de Michel Blazy ► **P. 28**

Chevilly-Larue

le journal

mensuel d'informations municipales
n° 103 - octobre 2009



3 octobre
Votation
nationale
citoyenne sur
l'avenir de
La Poste

Dossier pages 7 à 10

Entretien des jardins familiaux

« Je suis locataire d'une parcelle des jardins familiaux située rue Jules Verne. Si mon plaisir est d'y cultiver mes légumes, j'aime aussi me promener dans cet espace de verdure. Il m'a semblé que certains jardins n'avaient pas l'air très entretenus ». ●

Pascal C., Chevillais

Les jardins familiaux jouent un rôle social important : ils ont pour vocation de permettre à certaines familles de produire leurs propres fruits et légumes et, ainsi, de réaliser quelques économies tout en s'adonnant au plaisir du jardinage. S'il n'est pas interdit d'y planter des fleurs et de s'y reposer, ces jardins sont réservés aux cultures maraîchères et aux vergers. Les bénéficiaires doivent respecter cette règle qui les engage également à entretenir leur parcelle et à ne pas utiliser ce terrain pour un autre usage que celui auquel il est dévolu. Si tel n'est pas le cas, la ville est habilitée à les attribuer à un autre locataire.

Travaux du parking de la rue du Rouergue

« Je gare régulièrement ma voiture sur le parking de la rue du Rouergue. J'ai remarqué que la chaussée de la rue avait été refaite mais je regrette qu'il n'en ait pas été de même pour les places de stationnement ». ●

Franck L., habitant du quartier Sorbiers-Saussaie

Les travaux de réfection de la chaussée de la rue du Rouergue se sont achevés début septembre, ceux du parking devaient avoir lieu à la suite. Ces derniers ont pourtant été interrompus car, malgré l'arrêté municipal qui avait été pris, certains véhicules empêchaient leur réalisation. Ils reprendront donc fin octobre et nous demandons aux automobilistes de ne pas stationner à cet endroit, faute de quoi leur véhicule serait placé en fourrière.

Le Journal de Chevilly-Larue

Magazine mensuel
d'informations municipales
N°103

Directeur de la publication :
Christian Hervy.

Directeur de la rédaction :
Bruno Tranchant.

Directrice de la
communication :

Marion Quaglio.

Rédactrice en chef :

Géraldine Kornblum.

Photographe : Guy Chanel.

Ont participé à ce numéro :

Michel Aumercier, Florence

Bédouet, Chloé Cordon,

Marc Ellenberger,

Léa Goutmann-Becker,

Mira, Pierre Mitev, Michaël

Narradon, B.-B. Pouchy,

service communication

de La Poste, Philippe Stisi,

Annie Teffaine,

Geneviève Vallat.

Secrétariat :

Yvette Valladas.

Conception : Anatome.

Mise en page : Spirale's

Photogravure

et impression :

imprimerie Grenier.

Direction de la

Communication de la ville

de Chevilly-Larue,

100, avenue du Général

de Gaulle,

94 550 Chevilly-Larue.

Tél. : 01 79 61 63 10

Fax : 01 79 61 63 18

E-mail :

communication@ville-

chevilly-larue.fr

Mairie de Chevilly-Larue

88, avenue du Général

de Gaulle

94 550 Chevilly-Larue

Tél. : 01 45 60 18 00

Sommaire



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

4-5 Ça s'est passé... ça va se passer

- Le mois en images

7-10 Enjeux

- Service public de La Poste :
c'est à vous de choisir

12-15 Votre service public local

- Retour sur la rentrée scolaire

16-17 Près de chez vous

- Les rencontres
de quartiers de la rentrée
- Le lavage des bacs poubelle
- Chiens dangereux :
quelle est la règle ?

18-19 Acteur

- Alexis Albaret,
donneur de sang assidu

20-21 En débat

- Impôts locaux : une politique
fiscale municipale modérée
en direction des familles

22-25 En actions

- Grand Paris :
quand l'État veut prendre
la main
- Sol'épi, l'épicerie solidaire
de Chevilly-Larue
- Le concours
du jardinier amateur
- Les tout-petits ont
leur multi-accueil
- Les permanences des élu(e)s

26-27 Tribunes

- Expression des élu(e)s

28-31 Découvertes

Culture

- De l'organique au minéral :
deux volets pour une expo

Livres et vous

- Cette année,
j'apprends une langue

Mémoire

- La rue Albert Thuret
(1^{re} partie)

32-33 Sports

34-35 Vie pratique

- État civil
- Pharmacies de garde
- Offres d'emploi
- Permanences





Le point de vue du maire



En vertu de la transcription d'une directive européenne programmant la libéralisation totale du marché postal, le Gouvernement a soumis aux parlementaires début septembre un projet de loi visant à transformer le statut de la Poste en société anonyme au 1^{er} janvier 2010. Il enclenche ainsi la dernière étape vers la privatisation de La Poste.

Les conséquences : fin du tarif unique sur l'ensemble du territoire, abandon de la mission de service public de la Banque postale qui garantit l'accès au système bancaire à tous, poursuite de la diminution de personnel, allongement de la tournée des facteurs, ...

Pourtant, La Poste joue un rôle essentiel dans le maillage géographique, économique et social du territoire et reste souvent le dernier service public en milieu rural. C'est pour cela qu'elle est le service public préféré des Français. Mais pour qu'elle puisse continuer de répondre aux besoins des usagers en maintenant une haute qualité de service, il lui faut conserver son statut d'entreprise publique avec des moyens renforcés.

À Chevilly-Larue par exemple, l'amélioration de la qualité du service public postal doit passer par le renforcement du service public à la poste de Rungis principal avec, notamment, une ouverture plus tôt le matin et le samedi pour répondre à la demande existante et à celle qui s'ajoutera quand la future route de Chevilly, passant devant le bureau de poste, sera réalisée. Elle se traduit également par du personnel supplémentaire au bureau de poste du Cœur de ville pour éviter les

files d'attente interminables au guichet et, enfin, par une véritable annexe de La Poste pour le quartier Larue.

La Poste appartient aux Français et les services qu'elle rend, notamment la distribution du courrier, ne peuvent être considérés comme une simple marchandise. La transposition mécanique de cette directive européenne n'est pas une fatalité. Les citoyens ont le droit, notamment en vertu de l'article 11 de la Constitution, de se saisir d'un sujet qui les concerne et d'exiger un débat national.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Chevilly-Larue s'associe à l'appel du Comité national contre la privatisation de La Poste, composé d'associations, de partis politiques et d'organisations syndicales, pour exiger l'arrêt du processus de changement de statut contraire aux intérêts des citoyens et la tenue d'un référendum national sur l'avenir du service public postal.

Ensemble, nous pouvons préserver l'avenir du service public de La Poste

Avec mes collègues du Conseil municipal, et avec l'aide des nombreux acteurs associatifs mobilisés, nous vous

invitons donc à venir participer à la votation citoyenne dans les différents points de rencontre qui vous seront proposés à travers la ville ainsi que dans les sept bureaux de vote qui seront ouverts au public le samedi 3 octobre de 10h à 17h.

J'ai la conviction qu'ensemble, nous pouvons préserver l'avenir du service public de La Poste. ●

Avec mon sincère dévouement,

**Christian Hervy, Maire
et Conseiller général délégué**

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article *Deux anniversaires et un théâtre* paru dans notre dernier numéro. Ouvert en 1977, le Centre culturel André Malraux n'est pas né il y a 30 ans. En revanche, l'association qui en assure la gestion vient bien de souffler ses trente bougies.



Sœur Jean Berchmans a 100 ans ! Les 100 ans de la Sœur Jean Berchmans ont été dignement fêtés le 27 août dernier. C'est autour d'un repas d'anniversaire avec les pensionnaires de la maison de retraite Saint-Jean Eudes où elle réside, Christian Hervy, le Maire, et Élyane Darmon, conseillère municipale déléguée aux Vacances et loisirs des retraités, qu'elle a profité de ce moment.



Journées du patrimoine. Les Chevillais ont profité des journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre, pour se lancer à la découverte de l'histoire de leur ville. Au programme de ce week-end, visites de l'église Sainte-Colombe et de la chapelle du Bon pasteur et circuit dans le vieux Chevilly. Le tout sous la houlette de Pierre Lioust, président des *Amis du vieux Chevilly-Larue*, et de Marc Ellenberger, archiviste municipal.



Fête de l'Aïd. À l'occasion de la fête de l'Aïd, Christian Hervy, le Maire, et les élus se sont joints à la communauté musulmane de Chevilly-Larue pour célébrer avec eux la rupture du jeûne du ramadan. Saïd Badaoui, représentant de la communauté musulmane, s'est félicité de cette présence.



Célébrations de la Libération de Paris.

La Municipalité, le Comité d'entente des anciens combattants et les Chevillais ont commémoré la Libération de Paris le 29 août dernier. Ils ont rendu hommage à Jacques Hellouin, au Père Mazurié, au Maréchal Leclerc, à l'adjudant-chef Dericbourg, à Jacques Petit Le Roy ainsi qu'à tous les Chevillais qui « *ont combattu le nazisme au péril de leur vie pour défendre leur patrie, la liberté, la démocratie* », comme l'a rappelé Christian Hervy, le Maire. Le soir venu, le traditionnel bal de la Libération a clôturé ces célébrations dans une ambiance dansante et festive.



Nouveaux horaires du marché Cœur de ville. Depuis le 16 septembre, les horaires du marché Cœur de ville ont changé ! Il se tient désormais le mercredi et samedi après-midi de 15h à 19h30 afin de mieux répondre aux besoins des habitants. À cette occasion, les Chevillais ont partagé un apéritif convivial aux côtés de l'équipe municipale et des commerçants du marché le 19 septembre dernier.



Portes-ouvertes à la Maison pour tous.

La Maison pour tous a ouvert ses portes aux Chevillais le 12 septembre afin de leur présenter ses activités. Accueillis par toute l'équipe et la nouvelle présidente, Patricia Le Gall, ils ont profité de l'occasion pour s'inscrire aux ateliers et animations qui leur sont proposés.



70^e anniversaire de la 22^e compagnie de pompiers.

Le 10 septembre, les sapeurs-pompiers de Paris célébraient le 70^e anniversaire de la création de la 22^e compagnie qui défend Chevilly-Larue. Le capitaine Blénet, qui la dirige, a remis la médaille de la Défense nationale à une trentaine de récipiendaires. La cérémonie s'est déroulée sous le drapeau du groupe de résistance Sécurité parisienne, fondé par le capitaine Curie qui commanda la compagnie de 1942 à 1944.



Un nouveau Père Supérieur au séminaire des missions.

Le 1^{er} septembre, le Père Francis Kihm (à gauche sur notre photo), Supérieur du séminaire, a pris sa retraite après six ans passés à cette fonction. Son départ a été célébré le 3 septembre en présence du Maire, Christian Hervy. Le Père Kihm a été remplacé par le Père Marc Soyer (à droite), auparavant Supérieur de la Maison-Mère de la rue Lhomond à Paris.



Visite de Christian Favier et inauguration de l'Espace commun des solidarités

Actions sociales, crèches, collèges, logement, voirie, culture, sport ... Le Département intervient régulièrement dans notre vie quotidienne. Autant de domaines qui peuvent susciter des avis, des suggestions, des interrogations sur les politiques publiques du Conseil général. Christian Favier, son président, viendra à Chevilly-Larue deux jours durant. À cette occasion il visitera la ville, et notamment tous les chantiers actuellement en cours et pour lesquels le Conseil général est partie prenante. C'est aux côtés de la Municipalité qu'il participera à l'inauguration de l'Espace commun des solidarités qui accueille l'Espace départemental des solidarités, le service municipal de la Petite enfance, la Mission locale et le Clic, service d'information gérontologique. Par ailleurs, il dialoguera directement avec les Chevillais lors d'une rencontre publique.

Inauguration de l'Espace commun des solidarités
mercredi 21 octobre à 18h
(4, place Nelson Mandela).

Rencontre publique avec Christian Favier
jeudi 22 octobre au théâtre André Malraux à 20h.



Demande de subvention pour les associations

Les associations qui souhaitent faire une demande de subvention auprès de la Municipalité sont invitées à retirer un dossier auprès du service des Relations publiques. La demande est à retourner à ce même service avant le vendredi 30 octobre. Attention, tout dépôt effectué après cette date sera refusé !

Service des Relations publiques
100, avenue du Général de Gaulle (01 45 60 18 29)



Non à la casse du service public de La Poste !

Le gouvernement a décidé de transformer le statut de La Poste qui, d'établissement public, deviendrait une société anonyme. Contre cette ouverture de capital, qui est une porte ouverte à la privatisation, les Chevillais sont invités à participer massivement à la votation citoyenne du 3 octobre prochain.

Avenir de La Poste

À vous de choisir

Début septembre, le gouvernement a soumis aux parlementaires un projet de loi visant à transformer le statut de La Poste en société anonyme au 1^{er} janvier 2010. Les Chevillais sont invités à demander la tenue d'un référendum national sur cette question, via une votation citoyenne le 3 octobre prochain.



« **L**e gouvernement veut changer le statut de La Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? »,

telle sera la question à laquelle adultes ou adolescents chevillais, quelle que soit leur nationalité, sont invités à répondre par la voie des urnes. Cette votation citoyenne, à l'initiative de la Municipalité et avec la participation des acteurs locaux, s'inscrit dans une semaine d'actions initiées par le Comité national contre la privatisation de La Poste. Elle se tiendra simultanément dans différentes villes de France. Objectif : créer un rapport de force massif pour obliger le gouvernement à soumettre son projet à un référendum populaire. Dans le cadre de cette transformation, La Poste passerait du statut d'établissement public à celui de société anonyme via une ouverture de capital. Selon les termes du projet, ce capital ne serait ouvert qu'aux entreprises du secteur public. « Une société anonyme 100% publique, ça n'existe pas », s'insurgent de concert les représentants du Comité départemental contre la privatisation de La Poste. « À la fin, cela veut dire privatisation, comme cela a été le cas à France Télécom ou à EDF et GDF, où l'État s'était pourtant engagé à rester majoritaire ! On voit ce que ça donne aujourd'hui ». L'État prétend

que ce changement de statut est une obligation découlant d'une directive européenne. Or, il n'en est rien, la directive en question obligeant uniquement à la mise en concurrence totale de la distribution du courrier à partir du 31 décembre 2010. Mise en concurrence qui existe d'ailleurs déjà pour les courriers de plus de 20 grammes. La CGT, Sud et FO, trois des

« Une société anonyme 100% publique, ça n'existe pas. À la fin, cela veut dire privatisation ... »

Les représentants du Comité départemental contre la privatisation de La Poste.

quatre syndicats de postiers les plus représentatifs dans le Val-de-Marne (la CFDT, pourtant opposée au projet de transformation, n'a pas rejoint le Comité national contre la privatisation de La Poste), sont d'autant moins dupes que le processus de casse de ce service public a déjà été amorcé ces dernières années. Un peu partout en France, des bureaux de poste de plein exercice ont été transformés

en annexes ou en points poste, des emplois ont été supprimés, des guichets ont été fermés, les files d'attente s'allongent devant les guichets, ... Si ce projet de transformation de La Poste était adopté, il faudrait s'attendre à d'autres conséquences dramatiques pour les usagers : remise en cause de la distribution du courrier 6J/7 et à J+1, fin du tarif unique sur l'ensemble du territoire, abandon de la mission de service public de la Banque postale, ... La Poste, qui est le plus ancien service de proximité en France, appartient aux Français qui lui sont très attachés. Ce sentiment est sans aucun doute partagé par les Chevillais : ils savent que dans leur ville et bien qu'elle soit desservie par deux bureaux de poste et une agence postale, le service postal doit être renforcé par l'implantation d'une véritable annexe de La Poste dans le quartier Larue, par davantage de personnel au bureau de poste du Cœur de ville et par l'extension des horaires de la poste de Rungis principal. Lors du Conseil municipal du 22 septembre, la Municipalité a lancé un appel à la population pour l'inciter à participer à la votation citoyenne du 3 octobre. À charge pour les Chevillais de se prononcer en masse pour l'avenir de leur service public postal. ●

Géraldine Kornblum



Chiffres clés

2^e

Le rang auquel les Français situent La Poste au classement de leurs entreprises préférées. 1^{er} en terme de notoriété, l'étude précise également que La Poste est encore largement perçue comme un « service public » à part entière.

Source : BVA, printemps 2009.

250 000

Le nombre d'emplois déjà supprimés à La Poste dans toute la France depuis 2001. 60 000 sont prévus à l'horizon 2010.

30

Le nombre de licenciements de personnels en CDI ces huit derniers mois à La Poste dans le Val-de-Marne. 27 ont eu lieu l'année dernière.

Question clef

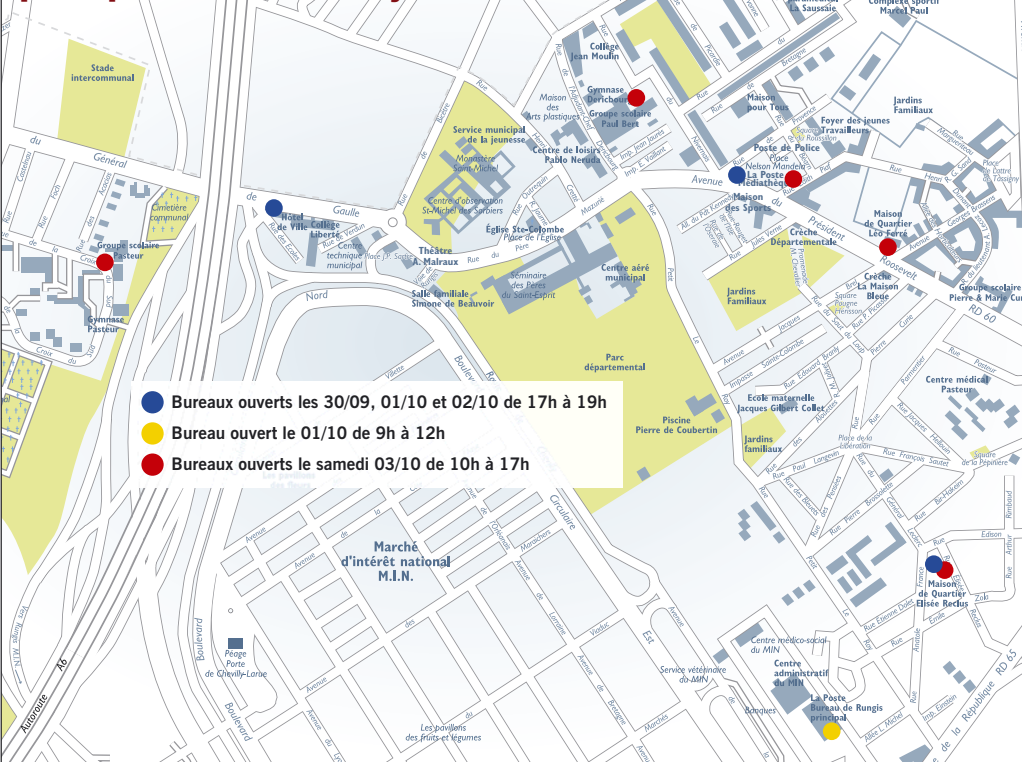
Votation citoyenne concernant le projet de privatisation de La Poste

Lors de la votation citoyenne, les Chevillais sont invités à répondre à la question suivante : « Le gouvernement veut changer le statut de La Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ? »

Les modalités du vote

Le vote est ouvert à tous, adultes et adolescents, Chevillais ou non, et quelle que soit leur nationalité (voir les bureaux de vote sur le plan ci-contre). Il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Lors de la signature de la liste d'émargement, les votants devront s'engager à ne voter qu'une seule fois.

Les bureaux de vote pour participer à la votation citoyenne



Parole de militant

« L'État livre La Poste aux appétits financiers »



Sébastien Dandurand,
membre du Comité
val-de-marnais de défense
du service postal, secrétaire
général de la CGT-Fapt 94.

« La Poste est mise à mal depuis déjà quelques années. Du fait des suppressions de postes, des conditions de travail des agents et des nouvelles techniques de management, la qualité des services rendus à la population s'est déjà fortement

dégradée. Cette stratégie vise à préparer l'opinion publique à la privatisation en l'amenant à penser que le service public ne fonctionne pas. La Poste a besoin de 2,7 milliards d'€ pour se moderniser. L'État, qui est capable de renflouer les banques privées, ne trouverait pas ces 2,7 milliards d'€ pour les services publics ? C'est la preuve qu'il veut livrer La Poste aux appétits financiers. En privilégiant ainsi une logique de rentabilité et de financiarisation, la direction de La Poste

entend rendre « l'entreprise postale » attrayante pour les futurs repreneurs privés. Les bureaux de poste qui ne génèrent pas suffisamment d'activités bancaires sont transformés en annexe ou fermés. Cela a des incidences sur l'aménagement du territoire et le lien social, domaines dans lesquels La Poste joue un rôle important. Notre objectif dans cette votation citoyenne est de forcer l'État à prendre conscience que les citoyens sont attachés à leurs services publics ».

9 enjeux

La Poste au quotidien

Oui à un véritable service public de proximité

Si La Poste assène que les usagers se déclarent satisfaits, à en croire les commentaires régulièrement entendus dans les bureaux de postes, cela ne semble pas aussi sûr : « La lettre que j'ai postée lundi matin n'est pas arrivée mardi », se plaint-on d'un côté. « Le facteur a déposé dans ma boîte aux lettres un avis de passage pour un recommandé alors que j'étais chez moi ! », s'insurge-t-on d'un autre. Et n'est-il pas rageant de patienter au minimum vingt minutes dans une file d'attente parce que seul un guichet sur deux est ouvert ? Avec les suppressions d'emplois, les transformations de bureaux de plein exercice en annexes quand il ne s'agit pas de leur fermeture,

les services rendus à la population se dégradent d'autant. À la distribution du courrier comme au guichet, les nouvelles directives sont incompatibles avec la réalité. Elles imposent par exemple qu'une remise de recommandé chez un particulier habitant en étage n'excède pas 1 minute 30 ! Tant pis pour la personne seule dont c'était peut-être l'unique visite de la journée. L'accueil d'un usager au guichet, c'est 2 minutes maximum ! « Ce temps est impossible à tenir avec certaines personnes », témoignent les guichetiers. À force de s'engager sur la voie de la rentabilité et de la libéralisation, La Poste s'éloignera de plus en plus de sa mission de service public de proximité et de son rôle de lien social. ● G.K

La mort de la dernière banque publique ?

La Banque postale est la dernière banque publique. En cela, elle garantit à tous l'accessibilité à un compte. Qu'en sera-t-il demain si elle devient une société anonyme ? Quant au Livret A qui garantissait aux revenus modestes un placement intéressant, sa généralisation aux banques privées s'est accompagnée d'une baisse vertigineuse de son taux. Il est aujourd'hui à 1,5%, ce qui contribue grandement à la destruction de l'épargne populaire. Et à l'avenir, trouvera-t-on un conseiller financier proche de chez soi ? Les bureaux de postes sont maintenus en plein exercice à la condition qu'ils offrent du travail pour trois conseillers financiers. Conséquence : les postes ferment ou offrent moins de services, notamment dans les quartiers populaires, là où la présence d'un bureau de poste est encore plus essentielle qu'ailleurs. ●

Parole
d'experte

« Les conditions de travail sont devenues intenable »

Brigitte, postière dans le Val-de-Marne

« Tous les 3 ou 4 ans, on nous impose une réorganisation du travail. À chaque fois, il y a des suppressions d'emplois. Les conditions de travail se sont tellement dégradées que c'est devenu intenable, surtout à la distribution du courrier. Je travaillais un samedi sur deux jusqu'en 2005. Depuis, c'est toutes les semaines. Avant, il y avait un facteur pour un quartier et du personnel volant pour remplacer

les absents. La Poste veut supprimer le facteur de quartier. Avec ce qu'on appelle la « sécabilité », chaque facteur doit, par roulement et en plus de son quartier, se charger d'une partie d'un autre quartier. Pour tenter de finir notre tournée à l'heure, nous anticipons notre prise de service d'une heure plus tôt le matin. Cette heure n'est pas payée, pas plus que les dépassements de service. Souvent, on se lève à 5h pour terminer à 15h sans prendre de repas. Les

nouvelles recrues font la tournée seules, comme moi, mais pas au même salaire, alors qu'avant ils étaient accompagnés. Avec la nouvelle réorganisation prévue pour le mois prochain – qui s'appelle « facteur d'avenir » ! – la taille des tournées va encore augmenter. La Poste voudrait aussi adapter la force de travail au trafic du courrier. Certains jours, les agents seront donc d'office mis en congé. Le risque c'est que les gens craquent ».

C'est la rentrée !

Après des vacances d'été bien méritées, 1 942 enfants ont repris le chemin des écoles de Chevilly-Larue le 3 septembre. Entre l'ouverture de trois nouvelles classes, la rénovation de locaux de plusieurs écoles et la traditionnelle distribution de fournitures scolaires organisée par la Municipalité, les écoliers ont tout pour bien démarrer l'année. Seule ombre au tableau : la question de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans...



Entre soulagement et inquiétudes

Avec trois ouvertures de classes à son actif, Chevilly-Larue semble épargnée par la vague de suppressions de postes qui touche le personnel de l'Éducation nationale et qui a pour effet de gonfler les effectifs des classes. En revanche, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans est plus que jamais remise en question.

En ce début septembre encore ensoleillé, c'est entre appréhension et impatience que les petits chevillais reprennent le chemin de l'école. À l'entrée des établissements, les questions se bousculent : « *c'est qui ma nouvelle maîtresse, maman ?* » ; « *tu crois que je serai dans la même classe que mes copains ?* ». À peine installés à leur bureau, les enfants reçoivent la traditionnelle visite de Christian Hervy, le Maire, et de Nora Boudon, maire-adjointe déléguée à L'Enseignement et à la Restauration scolaire, les bras chargés de fournitures scolaires à remettre à chacun d'eux. À Chevilly-Larue, l'année scolaire s'annonce sous les meilleurs auspices : les écoles élémentaires Pasteur et Pierre et Marie Curie ainsi que la maternelle Paul Bert sont chacune parvenues à obtenir une ouverture de classe. Dans un contexte national marqué par 13 500 suppressions de postes dans les rangs de l'Éducation nationale pour la rentrée 2009 et 16 000 prévues pour l'année prochaine, la ville a de quoi être soulagée. Une ombre plane cependant au tableau : si les réformes de l'élémentaire initiées par Xavier Darcos, qui avaient provoqué la colère de la communauté éducative, sont pour le

moment gelées, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a assuré qu'il poursuivrait les chantiers ouverts par son prédécesseur. Plus alarmant, alors que ce dernier affirme vouloir donner « *un nouvel élan à l'école maternelle* », la directive de l'Académie de Créteil pour l'année scolaire 2009-2010 inquiète les parents des plus jeunes. Cette dernière met un terme à la scolarisation en maternelle des enfants âgés de moins de 3 ans. Or, « *plus un enfant est scolarisé tôt, plus il a de chances de réussir* » souligne Nora Boudon qui poursuit « *nous devons lutter pour que les enfants de moins de 3 ans entrent à l'école !* ». Ce problème a été évoqué par les directeurs des écoles maternelles chevillaises à l'occasion d'une réunion pédagogique avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la 4^e circonscription du Val-de-Marne, dont dépend Chevilly-Larue. Ce dernier aurait finalement accepté la scolarisation en maternelle des enfants nées en 2007, dans la mesure des places disponibles et seulement à compter de la date d'anniversaire des trois ans de l'enfant. Ceci impliquerait donc, pour eux, une rentrée scolaire en cours d'année. ●

Parole de citoyenne

« Une situation délicate »



Virginie Oliveira Cardoso, maman de Gabriel, 2 ans et demi

Mon fils Gabriel aura trois ans le 18 janvier 2007. Lorsque je me suis rendue à la mairie pour l'inscrire à l'école maternelle Paul Bert en juin dernier, on m'a expliqué que selon une directive de

l'Académie, les enfants n'ayant pas atteint l'âge de trois ans le 31 décembre 2009 ne seraient pas scolarisés en maternelle. J'ai donc été contrainte de le réinscrire à la crèche. Lui et une petite fille sont les deux enfants les plus âgés de l'établissement, puisque leurs petits camarades sont, eux, rentrés à la maternelle. J'ai peur qu'il se retrouve un peu tout seul. Son entrée ainsi retardée à la maternelle me met

dans une situation financière très délicate : récemment séparée de son papa, je suis contrainte d'assumer seule le quotidien et de ce fait, le paiement de la crèche pèse davantage dans mon budget. De plus, je n'ai droit aux allocations familiales que jusqu'aux trois ans de Gabriel. J'ai envoyé un courrier à l'Académie de Créteil pour leur expliquer mes difficultés, en espérant qu'ils accepteront de scolariser mon fils.

Ouvertures de classes

Une rentrée fructueuse

À l'heure où le gouvernement supprime 13 500 postes dans les rangs de l'Éducation nationale, les ouvertures de classes dans trois écoles de la ville pour la rentrée 2009 sonnent comme une victoire. Si les ouvertures d'une classe supplémentaire à Pasteur et Pierre et Marie Curie élémentaires étaient actées depuis plusieurs mois, celle de la maternelle Paul Bert a créé la surprise puisque c'est sur constat de rentrée qu'elle a été décidée. Cette surprise était néanmoins très attendue par le corps enseignant de l'école : elle ramène un effectif moyen de 29 élèves par classe à 25 en petite section et à 26-27 en moyenne et grande sections. La

municipalité a procédé dans l'urgence à l'aménagement de la nouvelle classe avec du mobilier vacant adapté aux enfants et a également débloqué des crédits afin d'acquérir le matériel pédagogique en conséquence. L'ouverture de classe à l'école élémentaire Pasteur, fruit d'une importante mobilisation des enseignants, des parents et de la Municipalité en mars dernier, a permis de supprimer la classe à double niveau et de créer ainsi deux classes à niveau unique. Ces trois ouvertures permettent donc de maintenir des effectifs acceptables dans les classes afin de créer une ambiance de travail favorable à l'apprentissage des enfants. ●

Bienvenue aux nouveaux directeurs !



Muriel di Bianca, nouvelle directrice de l'école maternelle Pasteur



Jacques Boissy, nouveau directeur de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie

Travaux d'été

Les écoles ont fait peau neuve

C'est dans des locaux restaurés durant l'été que de nombreux écoliers ont fait leur rentrée. Un point sur les rénovations.

À Pasteur : en élémentaire, la cour de l'économat a été entièrement rénovée de même que la salle polyvalente dont le réseau électrique, les faux-plafonds et les luminaires ont été remplacés. Les faux-plafonds et les luminaires de quatre classes ont également été refaits ainsi que la peinture de trois d'entre elles. En maternelle, en plus de l'installation d'une porte coupe-feu, la bibliothèque, la salle des maîtres et le local de fournitures disposent désormais de nouveaux luminaires.

À Paul Bert : les peintures, les faux-plafonds et les luminaires de quatre couloirs d'élémentaires ont été refaits lorsque nécessaire. À Paul Bert A, une cage d'escaliers a également été repeinte tandis que

les faux-plafonds et luminaires de cinq classes de Paul Bert B et d'un couloir de maternelle ont été remplacés. Enfin, les fondations du futur centre de loisirs maternel ayant été creusées en septembre, le chantier s'attelle désormais à l'installation du plancher de l'édifice. Son ouverture est prévue pour début 2010.

À P. et M. Curie : en élémentaire, les sols de quatre classes ont été refaits. Une classe a été repeinte, tout comme deux couloirs de la maternelle.

Enfin, 28 agents d'entretien et six employés saisonniers ont travaillé tout l'été au décapage et cirage des sols ainsi qu'au nettoyage du mobilier de toutes les écoles de la ville. Cette année encore, c'est dans des locaux totalement nettoyés que les écoliers ont démarré l'année. ●

Fournitures scolaires

À chacun son nécessaire!

Comme chaque année le jour de la rentrée scolaire, Christian Hervy, le Maire, et Nora Boudon, maire-adjointe déléguée à l'Enseignement et à la Restauration scolaire, se sont rendus dans les classes élémentaires de la ville afin d'offrir aux 1 168 élèves un assortiment de fournitures scolaires adapté à leur niveau. Cette opération annuelle intégralement financée par la Caisse des écoles de Chevilly-Larue, qui représente cette année un budget de 28 024€, constitue une aide précieuse pour les élèves et leurs familles. Sac à dos et fournitures de base pour les plus jeunes, matériel de géométrie, calculatrice et dictionnaire pour les plus grands : à chacun son nécessaire pour bien démarrer l'année scolaire ! Le Conseil général du Val-de-Marne a, lui aussi, procédé à une distribution de fournitures scolaires les 17 et 21 septembre derniers dans les collèges Jean Moulin et Liberté. À cette occasion, les élèves de 6^e ont reçu un dictionnaire de langue, et ceux de 4^e, une calculatrice scientifique. ●



Conseils d'écoles et conseils d'administration des collèges

Rendez-vous aux urnes

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles (maternels et élémentaires) auront lieu **le vendredi 16 octobre**. Chaque parent dont un enfant fréquente un établissement scolaire est invité à se rendre aux urnes. Les parents d'élèves élus siégeront aux conseils d'écoles, aux côtés des équipes pédagogiques, du représentant de la Municipalité et du responsable

d'établissement. Ils voteront le règlement intérieur de l'établissement et donneront leur avis sur toute question relative à la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants). Les parents des collégiens seront, quant à eux, invités à élire leurs représentants aux conseils d'administration le vendredi 16 et le samedi 17 octobre. ●

Parole d'élue

« Rendre l'école totalement gratuite »



*Nora Boudon,
maire-adjointe
déléguée à
l'Enseignement
et à la
Restauration
scolaire*

En remettant gratuitement chaque année, à tous les enfants scolarisés en élémentaire, un assortiment de fournitures

scolaires, la municipalité poursuit un objectif clair : rendre l'école réellement gratuite. Par cette initiative, Chevilly-Larue, reconnue *Ville amie des enfants* par l'Unicef, entend lutter contre l'échec scolaire en donnant à tous les enfants les moyens matériels de réussir à l'école. Notre volonté est qu'à terme, les parents n'aient plus rien à acheter pour la rentrée scolaire de leurs

enfants. Car si pour certaines familles, ce dispositif est un plus, pour d'autres, il est essentiel à la bonne scolarité des enfants. C'est pourquoi cette opération, qui participe à lutter contre les inégalités, sera prochainement repensée et réorganisée, en concertation avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves, afin de s'adapter aux nouveaux besoins des enfants.

Larue et Centre

Les rencontres de quartier de l'automne

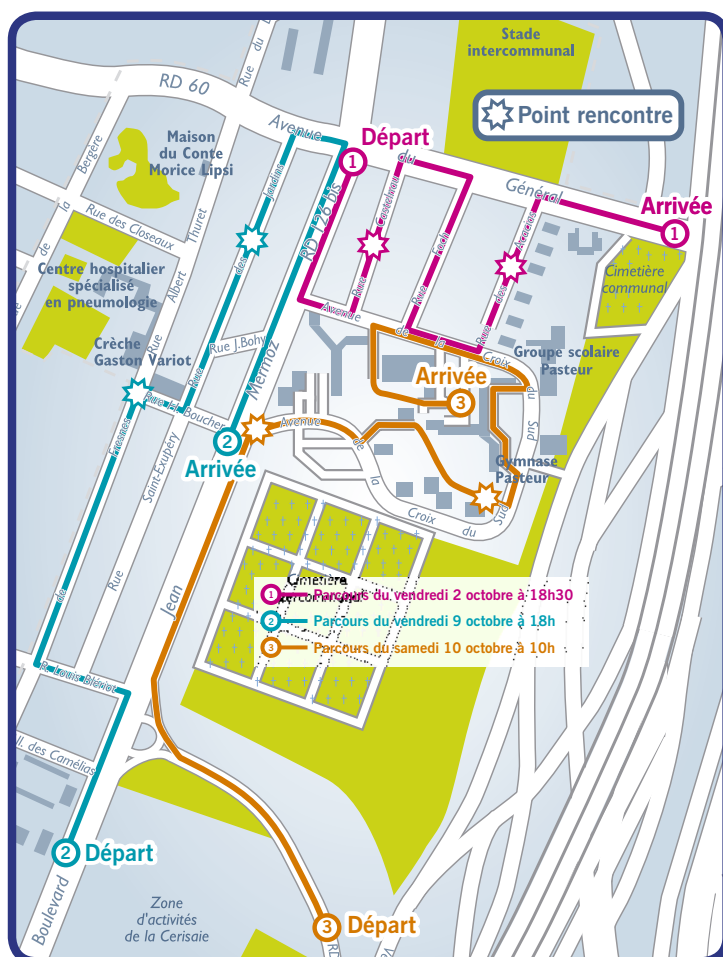
Les vacances terminées, le mois de septembre s'est ouvert sur les rencontres du quartier Sorbiers-Saussaie. Trois itinéraires étaient ainsi proposés aux habitants afin d'illustrer leurs diverses demandes de proximité sur le terrain et de discuter sur place de leurs préoccupations actuelles. Chacune des rencontres s'est prolongée

par un apéritif convivial, tantôt offert par le comité de quartier Sorbiers-Saussaie, reformé depuis le mois de mai, tantôt par les amicales de locataires CNL Sorbiers et Saussaie (Valophis et Icade). Si les problèmes de proximité ont été discutés (circulation, tranquillité publique, propreté, ...), ce fut également l'occasion de présenter *Sol'épi* aux habitants, l'épicerie solidaire qui ouvrira début octobre au 18, rue du Poitou (lire aussi p.23).

Aujourd'hui, c'est aux quartiers Larue et Centre d'être sur le devant de la scène. Alors, sortez vos agendas ! ●

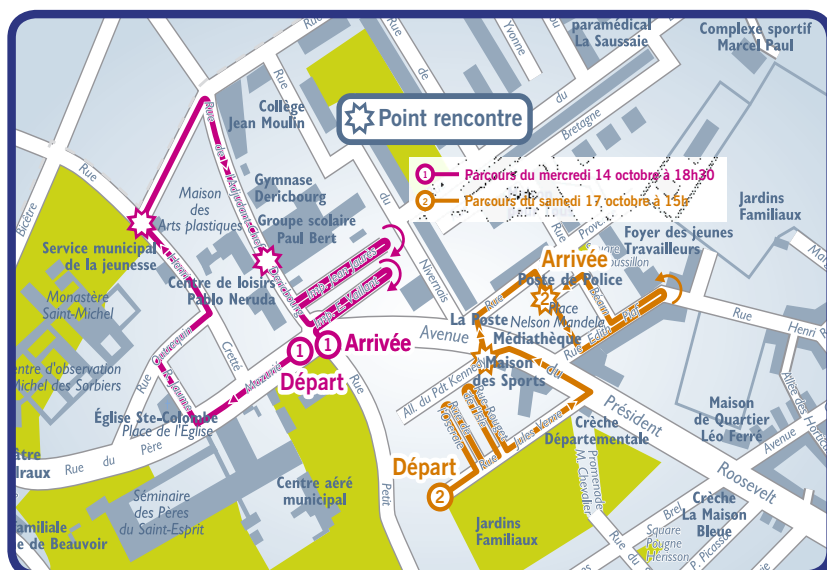
Les rendez-vous au quartier Larue

- **Vendredi 2/10 à 17h30** : rencontre à la sortie de l'école Pasteur élémentaire.
- **Vendredi 2/10 à 18h30** : visite de quartier (itinéraire 1).
- **Mardi 6/10 à 16h15** : rencontre à la sortie de l'école Pasteur maternelle.
- **Mercredi 7/10 à 20h30** : réunion publique. Ordre du jour : épicerie solidaire, propreté, circulation et stationnement, projets du quartier (point poste, annexe mairie, crèche Gaston Variot, futur lycée, ...). Salle Jacqueline Auriol - 1, avenue Guynemer
- **Vendredi 9/10 à 18h** : visite de quartier (itinéraire 2).
- **Samedi 10/10 à 10h** : visite de quartier (itinéraire 3) suivie d'un pot offert par le comité de quartier au centre commercial de la Croix du sud.



Les rendez-vous au quartier Centre

- **Mercredi 14/10 à 18h30** : visite de quartier (itinéraire 1) suivie d'un pot équitable offert par le pôle local d'économie solidaire (1, avenue Franklin Roosevelt).
- **Vendredi 16/10 à 20h30** : réunion publique. Centre de loisirs Pablo Neruda (15, rue Dericbourg).
- **Samedi 17/10 à 15h** : visite de quartier (itinéraire 2) suivie d'un pot offert par le comité de quartier sur le marché (place Nelson Mandela).



Tri des déchets

De nouveaux ambassadeurs et des bacs propres



Maurine Kerdudou et David Rolland sont les nouveaux ambassadeurs du tri. Depuis leur arrivée cet été, ce sont eux qui renseignent les Chevillais sur la collecte sélective. Un doute sur le bon geste à faire ? Un bac à changer ? Une question concernant la déchèterie ou les encombrants ? C'est eux qu'il faut appeler. Leur mission se poursuit également sur le terrain. « Si un bac a été refusé à la collecte sélective, on va à la rencontre des habitants afin de leur expliquer pourquoi », souligne Maurine Kerdudou. Ils entretiennent également des liens de proximité avec les gardiens d'immeubles et les syndicats de copropriétés, ceux-ci étant d'excellents relais auprès des habitants.

Mais en dépit de cela, de nombreux bacs destinés à la valorisation sont refusés et partent inutilement aux ordures ménagères. Afin d'optimiser la collecte sélective, les ambassadeurs ont supervisé le lavage et la désinfection des bacs des particuliers dans toute la ville, du 14 au 18 septembre. Par ailleurs, ils mènent jusqu'à fin octobre une opération de suivi de collecte. « On suit en voiture le camion-benne pour voir comment se déroule la collecte et noter tout ce qui peut être amélioré ». Attention, si les ambassadeurs du tri ont à cœur de sensibiliser les usagers, ils sont également assermentés pour verbaliser les propriétaires de bacs refusés pour la troisième fois ! ●

Quartier Bretagne

Un futur square pour tous

Être bien dans sa ville, dans son quartier, c'est aussi profiter à loisir d'espaces de détente. Ceux-ci sont d'autant plus appréciables lorsqu'ils sont partagés par tous, que l'on soit un enfant ou un adulte, que l'on y vienne pour jouer ou pour simplement goûter un moment de convivialité. Il en sera ainsi du futur square de proximité que la ville aménagera sur le terrain de 408m², actuellement vierge, situé à l'angle de la rue Petit Le Roy et de la rue des Pensées. Avec cette réalisation, elle répondra à une aspiration

partagée par un grand nombre de Chevillais. À terme, les enfants du quartier pourront goûter aux plaisirs que leur procurera une aire de jeux qui leur sera réservée, tandis que leurs aînés profiteront d'un espace de détente. Pour l'heure, tous les futurs usagers, riverains, assistantes maternelles, membres du comité de quartier, sont invités à réfléchir aux aménagements particuliers (types de jeux ou de mobiliers) qu'ils souhaiteraient y trouver. Ils seront consultés à une réunion sur ce sujet dans les semaines à venir. ●

Promener un chien classé dangereux : quelle est la règle ?



La multiplication des accidents par morsure oblige les propriétaires de chien à une grande vigilance.

La loi fait la distinction entre les chiens d'attaque, classés en 1^{re} catégorie, et les chiens de garde et de défense qui appartiennent à la 2^e catégorie. Relèvent de la 1^{re} catégorie les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables aux chiens de races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (tous deux communément appelés Pit-bulls), Mastiff (également appelés Boer-bulls) et Tosa. Appartiennent à la 2^e catégorie, les chiens de race Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler et Tosa inscrits au livre généalogique reconnu par

le ministère de l'Agriculture ainsi que les chiens ressemblant aux Rottweiler qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique. Qu'ils appartiennent à la 1^{re} ou à la 2^e catégorie, ces chiens doivent être déclarés en mairie, tenus en laisse et muselés. À noter : leurs propriétaires doivent impérativement être majeurs. Ces mesures viennent par ailleurs d'être renforcées puisque, avant le 21 décembre, les chiens concernés doivent être soumis à une « évaluation comportementale » auprès d'un vétérinaire agréé* et leurs maîtres doivent obtenir une « attestation d'aptitude » à la détention de ces animaux avant le 31 du même mois. ●

*La liste des vétérinaires agréés est affichée en mairie et consultable sur le site internet de la ville (www.ville-chevilly-larue.fr).



Alexis Albaret
Donneur de sang as

Recruté lors de « l'opération 18 ans », activement menée par l'association pour le don de sang bénévole de Chevilly-Larue, Alexis Albaret est, depuis 2005, fidèle à toutes les collectes organisées dans la commune. À raison de trois dons par an, le jeune homme a surpassé l'appel de l'Établissement français du sang (l'EFS) en 2008 « une fois c'est bien, deux fois c'est mieux ! ». Le 25 janvier dernier, au nom du ministère de la Santé, il reçoit du docteur Charpentier, directeur des collectes en Île-de-France, le diplôme des dix premiers dons. Dans la foulée, Alexis a proposé sa candidature au conseil d'administration de l'association chevillaise où il a été accueilli avec joie par sa présidente, Huguette Orcesi.

Le 8 octobre 2005, la veille de ses dix-huit ans, Alexis ignorait encore qu'il allait s'investir dans une action de solidarité à dimension humaine. Déjà

titulaire d'un bac section « économie et social » et en passe de devenir fonctionnaire, le temps qu'il consacrait à ses études et au sport ne laissait aucunement présager qu'il lui en resterait pour d'autres occupations. Et pourtant, le lendemain de sa majorité, dans sa boîte aux lettres, il trouvait un courrier l'informant qu'il était désormais inscrit sur les listes électorales accompagné d'une "carte anniversaire" adressée par l'association pour le don de sang bénévole de Chevilly-Larue qui invitait Alexis à un second geste : donner son sang. Un acte libre, volontaire et citoyen, tout comme celui de se rendre aux urnes. Touché par le caractère personnalisé de cette correspondance, le jeune homme confie s'être aussitôt senti concerné : « Je me suis dit que c'était un geste simple qui pouvait sauver des vies. Le sang est un médicament. Si j'en avais besoin, je serais heureux que d'autres se mobilisent pour moi ». Généreux, Alexis donne 470 millilitres de ce précieux remède qui circule dans nos veines à chaque collecte organisée à Chevilly-Larue. Désormais jeune membre du conseil d'administration de l'association, il a à cœur de promouvoir le don de sang dans sa commune. Dans son secteur, qui englobe tout le quartier de l'avenue de la République, il colle les affiches des prochaines collectes et distribue quelque 500 tracts dans les boîtes aux lettres. Mais son rôle consiste surtout à développer la culture du don auprès du grand public et à en faire connaître les valeurs éthiques.

Son engagement commence d'ailleurs par la mobilisation de son entourage : grâce à lui, son père a participé à un premier don du sang. Grâce à sa force de persuasion, ses amis sont également venus donner le leur. « Pour aider les autres, ils ont réussi à vaincre la peur de l'aiguille », se félicite Alexis. Et d'ajouter encore : « il n'est pas nécessaire d'être à jeun avant le don. Seule une pièce d'identité est demandée si vous êtes nouveau donneur. Quant aux risques, ils sont nuls ! Le prélèvement de sang s'effectue avec un matériel stérile à usage unique ». Alexis précise que cette année, le don du sang est déclaré « Grande cause nationale 2009 ». À ce titre, il invite tous les Chevillais à se rendre au prochain don du sang*. S'il le pouvait, Alexis crierait haut et fort que 1 500 dons de sang sont chaque jour nécessaires en Île-de-France et qu'à l'échelon national, 500 000 malades seront sauvés si, le 9 octobre prochain, chacun vient faire un don de soi, un don de vie. De la part d'Alexis et de l'association pour le don de sang bénévole, ainsi que de celle de tous les malades en attente, d'avance à tous, un grand merci ! ●

Florence Bédouet

***Prochaine collecte de don du sang :**

vendredi 9 octobre de 15h à 19h30
salle Léo Ferré (65, avenue du Franklin
Roosevelt à Chevilly-Larue)

Association pour le don de sang bénévole
de Chevilly-Larue.

Contact : Huguette Orcesi (01 43 50 95 12)
ou www.donneursdesang94550.fr

Impôts locaux

Les Chevillais ont commencé à recevoir leurs feuilles d'impôts locaux. Après la taxe foncière, à laquelle sont assujettis les propriétaires, ils devront très prochainement s'acquitter de leur taxe d'habitation. Petit tour de la question ...

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL						
Département : 940 VAL-DE-MARNE			Commune : 021 A C			
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	
Propriétés bâties	Taux 2008	13,44 %	0,25 %	%	8,26 %	1,27 %
	Taux 2009	13,68 %	0,248 %	%	8,80 %	1,27 %
	Adresse					
	Base	4946	4946		4946	4946
	Cotisation	677	12		435	63
	Adresse					
	Base					
	Cotisation					
	Cotisations 2008	649	12		399	61
	2009	677	12		435	63
	Variation en % ②	+4,31%	0 %	%	+9,02 %	+3,28 %
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	
Référence administrative : 940 51 025 012 021 A N S						

Une politique fiscale modérée en direction de

Compte-tenu du contexte actuel, difficile pour tous, la Municipalité a choisi de maintenir une politique fiscale modérée en direction des familles afin de préserver leur pouvoir d'achat et de développer le service public local.

Ces orientations ont aussi été élaborées en prenant en considération les restrictions budgétaires imposées par l'État aux collectivités (baisse des dotations, transferts de compétences sans transferts du budget correspondant, ...) ainsi que les projets de réformes à

venir telle que la suppression de la taxe professionnelle. Ainsi, malgré les difficultés, la ville de Chevilly-Larue entend poursuivre une gestion solidaire, humaniste, écologique et démocratique. Au-delà du maintien des prix exceptionnellement bas de la

« Il fallait anticiper l'avenir »



Les contribuables estiment leurs impôts locaux trop élevés et c'est un sentiment légitime. Mais il faut mettre en regard les prélèvements et les réalisations qui se traduisent par des services à la population qu'ils financent. À Chevilly-Larue, ces réalisations sont conséquentes : le centre multi-accueil, la salle du pôle jeunes adultes du SMJ, le studio de répétition de musique, la baisse des tarifs

de la restauration municipale, ... La ville a fait le choix d'une hausse modérée de ses taux mais nécessaire pour anticiper l'avenir et le manque à gagner qui résultera de la réforme annoncée de la taxe professionnelle tout en maintenant un niveau élevé de services publics. Dans cette même logique, le Département et la Région ont augmenté leur part pour faire face aux charges que l'État leur a léguées sans compensation.

André Deluchat, maire-adjoint délégué aux Finances

Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
% 0,165%	5,60%	
% 0,159%	5,60%	
4946	4946	
8	277	1472
8	270	
8	277	
% 0%	+2,59%	
Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture	
de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		118
vement « Habitation principale » ⑦		
Dégrèvement JA « État » ⑧		
Dégrèvement JA « Collectivités » ⑧		
montant de votre impôt		1590

unicipale es familles

restauration scolaire, de tarifs toujours incitatifs concernant les prestations municipales, voire de la gratuité concernant certaines prestations comme la médiathèque par exemple, la Municipalité a, cette année encore, limité l'augmentation des taux d'imposition. C'est ainsi

que le taux de la taxe d'habitation figure parmi les deux plus faibles du département, tandis que celui de la taxe sur le foncier bâti se situe parmi les six plus faibles.

Mais les dispositions visant à alléger le porte-monnaie des familles ne s'arrêtent pas là. Pour preuve, lors du dernier conseil municipal du 22 septembre 2009, un abattement de 10% à la base de la taxe d'habitation a été voté en direction des personnes handicapées ou invalides. Pour en bénéficier en 2010, il suffit que le contribuable s'adresse aux services des impôts avant le 1^{er} janvier avec les éléments justifiant sa situation. Cette disposition succédait d'ailleurs à plusieurs autres, parmi lesquelles, en 2008, les abattements en faveur des familles qui, s'ils sont obligatoires, sont modulables par les villes. Ainsi, l'abattement de 10% jusque là consenti aux foyers ayant 1 ou 2 personnes à charge avait été revalorisé à 15% dès la première personne à charge. Rappelons que cette disposition touche 38% des foyers chevillais et qu'elle s'ajoute à l'abattement général à la base de l'ordre de 10% appliqué à tout contribuable depuis 2003. Pourquoi ces informations sont importantes ? Parce que les impôts locaux sont la participation des Chevillais aux dépenses de la collectivité puisque nous sommes tous, sous une forme ou sous une autre, utilisateurs de services et d'équipements municipaux.

Chiffres clés

Le taux des taxes locales

Taxe d'habitation : 6,67% (+1,8%)
Taxe sur le foncier bâti : 13,68% (+1,8%)
Taxe sur le foncier non bâti : 30,18% (+1,8%)
Taxe professionnelle : 18,10% (+2,7%)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,60%

120€ Le montant de la redevance audiovisuelle prélevée automatiquement avec la taxe d'habitation depuis 2008. Son fruit ne revient pas aux collectivités.

Dates clefs

Le service municipal des Finances vous reçoit sans rendez-vous afin de vous soutenir dans vos démarches pour obtenir des explications sur vos feuilles d'impôts locaux, faire rectifier une erreur, solliciter un dégrèvement ou une exonération ou encore, demander des délais de paiement :

- **vendredi 2/10 de 14h30 à 17h, salle Léo Ferré**
- **vendredi 9/10 de 14h30 à 17h, salle Jacqueline Auriol**
- **mercredi 14/10 de 14h30 à 17h, salle Simone de Beauvoir**
- **samedi 24/10 de 9h30 à 12h, salle Léo Ferré**

Aussi, les impôts locaux permettent aux collectivités locales d'assurer les missions qui répondent aux besoins des Chevillais dans tous les domaines de leur vie quotidienne. ●

B.-B. Pouchy

L'augmentation des sommes dont doivent s'acquitter les contribuables chevillais ne sont pas le seul fait de l'augmentation, très modérée, des taux votés par la ville. En effet, à la part redevable à la commune, viennent s'ajouter les parts de la Région et du Département et les augmentations des valeurs locatives décidées par l'État. Par ailleurs, depuis 2008, la redevance audiovisuelle est également prélevée par le biais de la taxe d'habitation.

« Les collectivités souffrent de la mauvaise gestion de l'État »



La compétitivité fiscale de la France semble assurée, nous dit-on, au prix de baisses d'impôts qui vident les caisses de l'État et qui sont censées rendre le pays attractif ... pour les entreprises et les ménages fortunés ! En France, le manque à gagner fiscal depuis 2006 s'élève à plus de 35 milliards d'€. D'un côté, nous avons les entreprises qui profitent à plein de la réforme de l'impôt sur les sociétés, de

l'allègement de la taxe professionnelle, de la suppression de l'impôt forfaitaire annuel et de la baisse de la TVA sur la restauration. D'un autre côté, nous avons des ménages aisés qui bénéficient du bouclier fiscal, de la réduction de l'impôt sur la fortune et de la refonte du barème de l'impôt sur le revenu en 2006. Cette mauvaise gestion des finances de l'État se traduit par une « stérilisation » des compensations de l'État à destination des collectivités.

Serge Théas, responsable du service Finances

Conseil municipal

Les principales délibérations du Conseil municipal du 22 septembre 2009

Modification du règlement intérieur du Conseil municipal relative à l'ouverture d'un droit d'expression des conseillers municipaux sur le site internet de la ville

Vote : Unanimité

Répartition de la subvention du Conseil général du Val-de-Marne pour les associations sportives de Chevilly-Larue

Vote : Unanimité

Approbation de la convention avec l'Administration d'affichage et de publicité (AAP) pour l'installation d'un kiosque presse en Cœur de ville

Vote : Unanimité

Approbation des conventions de mécénat pour l'exposition *De l'organique au minéral* : Michel Blazy-Morice Lipsi en 2009-2010.

Vote : Unanimité

Avenant n°1 à la convention avec le Conseil général du Val-de-Marne créant le bibliothème « contes » à la médiathèque Boris Vian

Vote : Unanimité

Approbation du projet de coopération 2009 au bénéfice du village de Dieuk en Mauritanie

Vote : Unanimité

Approbation du projet de coopération 2009 au bénéfice de la ville de Yen Bai au Vietnam

Vote : Unanimité

Approbation d'une convention tripartite entre la ville, la Maison pour tous et la Fédération régionale des Maisons des jeunes et de la culture

Vote : Unanimité

Vœu contre la loi sur le Grand Paris

Vote : 29 pour (PC, PG-RG, PS, NI, SVC)
2 contre (UMP)
1 ne prend pas part au vote (SVC)

Vœu contre l'augmentation du forfait hospitalier

Vote : 27 pour (PC, PG-RG, PS, NI, SVC)
2 contre (UMP)
3 ne prennent pas part au vote (SVC)

Appel à la population pour participer à une consultation citoyenne sur le projet de privatisation de La Poste

Vote : 29 pour (PC, PG-RG, PS, NI, SVC)
2 contre (UMP)
1 ne prend pas part au vote (SVC)

Prochain conseil municipal :

lundi 19 octobre à 20h

Lexique

PC : Groupe Communistes et partenaires

PS : Groupe Socialistes et républicains

PG-RG : Groupe Parti de gauche et radicaux de gauche

NI : Groupe des Non-inscrits

SVC : Groupe Socialistes, verts et citoyens

UMP : Groupe UMP, parti radical et non-inscrits

Modem : Groupe Chevilly-Larue autrement

Grand Paris

Quand l'État veut prendre la main

Le projet de loi sur le Grand Paris, présenté devant le Conseil des ministres le 7 octobre, suscite un tôle chez nombre d'élus franciliens.

Le projet de loi sur le Grand Paris, élaboré par Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, a de quoi inquiéter les élus locaux. Outre l'ouverture à la concurrence du réseau de transports francilien qui mettra fin au monopole de la RATP dans les années à venir, ce dernier prévoit la création d'un établissement public national à caractère industriel et commercial (Epic). Cette structure dénommée *Société du Grand Paris*, au sein de laquelle il est prévu que l'État soit majoritaire, aura en charge la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des projets d'infrastructures « d'intérêt national » constituant le réseau de transports du Grand Paris. Dans cet esprit, elle pourra réaménager de plein droit les terrains qui entourent les gares du futur réseau de transport urbain, dans un périmètre qui pourrait atteindre 500 hectares en moyenne, dessaisissant ainsi les élus locaux de leurs prérogatives en matière d'aménagement et d'urbanisme. Cette disposition met en lumière la volonté de l'État de prendre la main sur la politique d'urbanisme et de transports en Île-de-France, au détriment des collectivités territoriales et de leurs populations : les documents d'urbanisme tels que le Plan local d'urbanisme (PLU) ou le Schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif), élaborés en concertation avec les habitants, pourraient être invalidés par cette nouvelle société. Dans cette logique, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), qui souffre déjà du manque de financements de l'État, verrait également ses responsabilités remises en causes. Le syndicat *Paris Métropole*, qui réunit 93 membres dont Chevilly-Larue, a dénoncé la méthode employée par le gouvernement pour réaliser son Grand Paris. « *Ce projet constitue de fait une attaque d'envergure contre la décentralisation en Île-de-France et un véritable danger pour la démocratie locale* » affirme Christian Favier, président du Conseil général du Val-de-Marne et membre du bureau du syndicat. Le Conseil municipal de la ville a, de son côté, adopté un vœu contre la loi sur le Grand Paris. « *Avec cette loi, l'État s'attribue les droits d'aménagement et les droits des sols sans l'avis des élus locaux. Nous réclamons un vrai débat pour construire un projet partagé sur l'avenir de la métropole* » a déclaré, à cette occasion, Christian Hervy, le Maire. ●

Léa Goutmann-Becker

Sol'Épi ouvre ses portes



La future épicerie solidaire, qui ouvrira ses portes **lundi 12 octobre, portera le nom de Sol'Épi.**

Les usagers s'y approvisionneront en produits de consommation courante qu'ils ne paieront que 10 à 20% du prix réel. Ils y trouveront aussi des ateliers d'échanges de savoirs et des interventions de travailleurs sociaux sur différents thèmes tels que le budget ou la santé. Cette épicerie solidaire s'adresse aux Chevillais confrontés à des difficultés sociales et financières lourdes.

Pour bénéficier de ce nouveau service, les demandeurs doivent s'adresser soit au service municipal de l'Action sociale, soit à une assistante sociale de l'Espace départemental des solidarités, afin de monter un dossier de demande. Ils devront fournir tous les documents précisant leurs

ressources et leurs charges. Une commission d'attribution (composée de représentants de la ville, du service de l'Action sociale, de l'Espace départemental des solidarités, de l'épicerie solidaire, des usagers et d'un bénévole) se réunira tous les quinze jours et examinera chaque dossier. Les ayant-droits bénéficieront d'un accès de trois mois à l'épicerie renouvelable sur avis de la commission. ●

Épicerie solidaire Sol'Épi : 18, rue du Poitou.

Inauguration : le jeudi 8 octobre à 14h30.

Ouverture : à partir du 12 octobre, le lundi de 14 à 17h, le mardi de 9 à 12h, le jeudi de 15 à 19h et le vendredi de 9 à 14h.

Renseignements : service municipal de l'Action sociale (01 45 60 18 86) / Espace départemental des solidarités

Développement durable

Le projet Clos Saint-Michel encore primé !

Décidément, l'opération d'aménagement du **Clos Saint-Michel décroche tous les prix !** Elle a été lauréate des premiers *Trophées du grand âge* dans la catégorie *Habitat et environnement*. Ce programme de construction, situé sur le terrain des Sœurs et mené par l'aménageur Solidarité Patrimoine, inclut en effet un immeuble adapté aux personnes âgées dont les appartements ont été pensés dans le cadre d'un projet de recherche tourné vers l'assistance aux aînés dans leurs logements. Que cet immeuble

s'inscrive dans une opération d'aménagement à multiples facettes (accessions à la propriété privées et sociales, aire de jeux, ...) a également séduit le jury, co-présidé par le professeur François Piette, gériatre-professeur de l'hôpital Charles Foix, et par Guillaume Sarkozy, délégué général de Mederic Prévoyance. Cette distinction vient s'ajouter au premier prix de la catégorie *Construire et gérer une ville durable* du concours *Trophées du développement durable* remporté précédemment. ●

Fête du jardinier amateur

Du jardin à l'assiette

À la fête du jardinier amateur de Thiais, du **18 au 20 septembre, le stand des jardiniers du service municipal de l'Environnement était une invitation à la table des gourmets.** En guise de nappe, une harmonie de cyclamens, de chrysanthèmes, de fuchsias, de fusains et d'azalées, agrémentée de piments, d'érable du Japon, de choux et de bruyère. Quatre assiettes, chacune assortie d'un verre d'elixir à la robe chatoyante, donnaient envie de savourer les bienfaits de la nature. C'est avec art que toute l'équipe s'est délectée du thème de cette année : « le jardin dans l'assiette ». Pour rehausser le goût des belles choses, rien de tel qu'un zeste de pédagogie. « On invitait les enfants à placer les



fruits et les légumes dans l'assiette correspondant à leur saison », commente l'un des jardiniers. Ces artistes ont, comme chaque année, savouré le diplôme d'honneur et la médaille de la ville de Thiais qui leur ont été remis. ● **G.K.**

Les tout-petits ont leur centre multi-accueil !

Un an après la pose de la première pierre, le centre multi-accueil Petite enfance est sorti de terre. Grâce à ce nouvel équipement, les Chevillais bénéficient d'un choix diversifié en matière d'offre d'accueil des tout-petits.



Joyeuse ambiance à l'inauguration !

C'est dans la bonne humeur et la convivialité que trois cents personnes ont assisté, un an après la pose de sa première pierre, à l'inauguration du nouveau centre multi-accueil Petite enfance samedi 19 septembre. À cette occasion, Christian Hervy, Maire et Conseiller général, entouré de Dominique Lo Faro, Conseiller municipal délégué à la Petite enfance et d'une grande partie des élus municipaux, a tenu à mettre en avant la singularité de cet « *environnement commun dédié à la socialisation et au développement du petit enfant* ». Christiane Revault d'Allones, Conseillère régionale, a souligné que si le domaine de la Petite enfance n'était pas du ressort de la Région, « *le Conseil régional [avait] très à cœur l'accompagnement des collectivités pour faire sortir de terre ce type d'établissements* ». C'est

dans cet esprit qu'il a participé au financement de la structure aux côtés de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général et de la ville. Marc-Étienne Pinauld, sous préfet de l'Haÿ-les-Roses, a de son côté évoqué une « *opération exemplaire* » pour qualifier le travail de concertation mené en amont du projet et la dynamique partenariale entre les institutions et les professionnels de la Petite enfance dans laquelle s'est inscrite sa réalisation. Les Chevillais ont été invités à découvrir cette nouvelle structure de l'intérieur. « *C'est un très bel équipement et je trouve que c'est une bonne chose qu'il soit implanté aux Sorbiers* » se réjouit Nathalie, une jeune maman du quartier. Quant aux tout premiers petits pensionnaires du multi-accueil, ils crapahutent dans des locaux tout neufs depuis le 14 septembre ! ●

Léa Goutmann-Becker

Une structure pour des modes de garde multiples

En regroupant la crèche *Les petites colombes* et le Relais d'assistantes maternelles (RAM) *Abracada-Ram*, le nouveau centre-multi accueil s'illustre par la variété des modes de garde qu'il met à la disposition des parents de jeunes enfants. En premier lieu, son ouverture permet la création de 20 places en accueil collectif régulier dans la ville. L'ancienne halte-garderie *Françoise Dolto*, auparavant installée à la Maison pour tous, y a pris ses quartiers et a intégré la crèche des *Petites colombes* en proposant 15 places en accueil collectif occasionnel. Au total, ce sont 80 enfants qui peuvent en bénéficier. Avec ce déménagement, les conditions d'accueil des enfants ont été nettement améliorées. Enfin, le

Relais d'assistantes maternelles a doublé sa capacité d'accueil. Cet espace, où aiment à se retrouver les assistantes maternelles indépendantes, propose toujours autant d'activités d'éveil pour les tout-petits et peut désormais recevoir 15 à 20 enfants par matinée contre 6 à 8 seulement dans ses anciens locaux. Par ailleurs, il demeure un lieu essentiel pour les parents dans leurs recherches d'une assistante maternelle. ●

Centre multi-accueil Petite enfance : 12, rue de Bretagne.
Relais des assistantes maternelles Abracada-Ram : 01 79 61 63 20.
Crèche Les petites colombes : accueil régulier (01 79 61 63 90), accueil collectif occasionnel (01 79 61 63 91).

Permanences des élus

► **Christian Hervy**, Maire, sur rendez-vous au 01 45 60 18 00, tous les vendredis (sauf le 3^e du mois) à partir de 15h à l'hôtel de ville, le 3^e vendredi du mois à partir de 15h à la MPT. Vous pouvez également laisser un message au 01 45 60 18 00 pour que le Maire vous rappelle.

► **Didier Dubarle**, premier maire-adjoint à la Gestion du patrimoine et de l'espace public, à l'Emploi, au Développement économique et à la Gestion des déchets : mercredi de 17 à 19h sur rendez-vous au 01 45 60 19 59 (secteur économique - emploi) ou au 01 45 60 19 65 (services techniques - gestion des déchets)

► **Hermine Rigaud**, maire-adjointe aux Solidarités et à l'Action sociale : mercredi de 14 à 17h sur rendez-vous au 01 45 60 18 03

► **André Deluchat**, maire-adjoint aux Finances, aux Transports collectifs et à la Démocratie participative : lundi de 17 à 19h sur rendez-vous au 01 45 60 18 01 ou 01 45 60 18 06

► **Élisabeth Maillefert**, maire-adjointe à l'Enfance, aux Activités périscolaires et à la Coordination du Projet éducatif local (PEL) : sur rendez-vous au 01 45 60 18 74

► **Jean-Paul Homasson**, maire-adjoint à la Prévention - santé et aux Jumelages : sur rendez-vous au 01 45 60 18 92 (prévention-santé) ou au 01 45 60 19 01 (jumelages)

► **Bruno Tranchant**, maire-adjoint à la Communication et à l'Intercommunalité : samedi de 9 à 12h sur rendez-vous au 01 45 60 18 03

► **Christian Nourry**, maire-adjoint à l'Action pour le droit au logement, aux Sports, à la Sécurité et à la Prévention de la délinquance : sur rendez-vous au 01 45 60 18 89 (logement) ou au 01 46 86 35 63 (sports) ou au 01 45 60 18 69 (sécurité et prévention de la délinquance)

► **Stéphanie Daumin**, maire-adjointe au Développement durable, à l'Urbanisme et à la Vie des quartiers : mardi de 17 à 19h sur rendez-vous au 01 45 60 19 62

► **Élisabeth Lazon**, maire-adjointe à la Culture : sur rendez-vous au 01 45 60 18 25

► **Nora Lamraoui-Boudon**, conseillère municipale déléguée à l'Enseignement et à la Restauration scolaire : sur rendez-vous au 01 45 60 18 74

► **Murielle Desmet**, conseillère municipale déléguée à la Ferme pédagogique : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01

► **François Pernigotti**, conseiller municipal délégué à l'Économie sociale et solidaire : mardi de 10 à 12h sur rendez-vous au 01 45 60 18 03

► **Émilie Petit**, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse : sur rendez-vous au 01 46 87 97 65

► **Nathalie Sans-Sevaux**, conseillère municipale déléguée à Internet et à l'Administration électronique : mercredi de 16 à 18h sur rendez-vous au 01 45 60 18 01

► **Marc Delorme**, conseiller municipal délégué au Plan énergétique local et aux Fêtes et Cérémonies : sur rendez-vous au 01 45 60 18 28

► **Élyane Darmon**, conseillère municipale déléguée à la Vie associative locale et aux Vacances et loisirs des retraités : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01

► **Dominique Lo Faro**, conseiller municipal délégué à la Petite enfance, samedi de 10 à 12h : sur rendez-vous au 01 45 60 18 01

► **Richard Dell'Agnola**, député, reçoit sur rendez-vous au 01 48 92 42 01 ou 01 40 63 66 93

Marc Delorme ► *Conseiller municipal délégué, élu du groupe Communistes et partenaires*

Des mesures pour l'environnement, oui, mais pas sur le dos des familles !



Le Président de la République vient de préciser les conditions de mise en œuvre de la taxe carbone : une décision qui sera lourde de conséquences pour le pouvoir d'achat des ménages car elle portera sur les carburants (+ 0,8€/l de gazole et + 0,7€/l de SP95) et les factures de chauffage (+15% pour le gaz) alors même que, d'un autre côté, il supprime la taxe professionnelle payée par les entreprises. La contrepartie annoncée pour compenser ces dépenses des familles ne sera que « forfaitaire et partielle ». Et le président exprime dès maintenant sa volonté

d'augmenter cette taxe dans les années à venir. Ce n'est pas de cette façon que seront traitées les questions posées par le réchauffement climatique. Celles-ci doivent être prioritairement résolues grâce à des améliorations concrètes de l'efficacité énergétique des bâtiments, au développement des transports en commun, à des mesures incitatives au développement des véhicules propres. Cela passe aussi par des mesures contraignant les entreprises, comme la réduction du nombre d'emballages et la promotion de procédés de production favorables à l'environnement et par, bien sûr, une réforme fiscale d'ampleur incluant des mécanismes de régulation plus

justes qui ne pénaliseront pas les ménages modestes, ceux qui n'ont pas accès aux véhicules récents, moins polluants et moins consommateurs de carburant. Cela suppose évidemment d'annuler le bouclier fiscal, mesure injuste qui protège toujours les plus riches et les plus puissants. Il est donc temps que l'État mette des moyens financiers à la hauteur de ces grands enjeux et encourage partout la tenue de plans énergétiques locaux et d'Agendas 21, comme nous y travaillons dans notre ville. Consolons-nous, notre choix depuis plus de 20 ans de développer la géothermie baissera la note d'un grand nombre de Chevillais !

Bruno Tranchant ► *Maire-adjoint, élu du groupe Socialistes et apparentés*

Entre impuissance et gesticulation



Vols à la tire, violences aux personnes, infractions... En moins de temps qu'il ne faut, le boum de la délinquance est devenu le véritable fléau d'Hortefeu. La hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique survenue à Chevilly-Larue et en Île-de-France ces dernières années ne fait d'ailleurs que confirmer les faits. Elle balaie d'un revers de main les ultimes certitudes du chef de l'État en la matière et démontre, s'il en était besoin, l'état endémique de la société française, avec ses zones d'exclusion et de non droit. Dans ces conditions,

la politique du chiffre et de la matraque paraît bien fruste et inefficace au regard des efforts qu'il nous faut déployer en matière d'intégration sociale et de politique urbaine. Sans compter que les préjugés sur lesquels se fonde l'actuelle majorité sont sans équivoque : on bombe le torse, on met du bleu dans les rues, on exige des résultats et on met le paquet sur la communication. Mais qu'on ne s'y trompe pas : les moulins du ministre de l'Intérieur n'y feront rien. Et ce n'est pas en décrétant la mobilisation générale et en convoquant manu militari les forces de l'ordre et autres préfets pour leur demander un « coup de collier » que le

problème se règlera. Au-delà d'une gesticulation qui confine à l'impuissance, la sanction est certes nécessaire mais elle ne résout rien. Il ne peut y avoir de conception de la sécurité que globale, ce qui implique la prévention autant que possible, la dissuasion autant qu'il est souhaitable et la répression lorsque la situation l'exige. Loin d'une politique fondée sur la multiplication des lois qui n'a d'autre ambition que de lutter contre les voyous et les délinquants. Les effets de manche du ministre de l'Intérieur conjugués aux coups de menton de Sarkozy ne suffisent décidément pas à régler le problème !



André Deluchat ► *Maire-adjoint, Président du groupe du Parti de Gauche et des Radicaux de gauche*

Quand la carte bleue remplace la carte vitale : stop !



Le Président de la République venu célébrer la 2500^e greffe du foie, le 19 septembre dernier à l'hôpital Paul Brousse, n'a pas entendu les personnels de santé réclamer des moyens suffisants ni les citoyens, tenus à distance par autant de policiers qu'il y a de personnel soignant dans l'hôpital, qui voulaient aussi l'interpeller. Au-delà du coût exorbitant de cette escapade présidentielle (200 000€), nombreuses étaient les personnes qui voulaient lui dire que la santé n'avait pas de prix. Il n'est pas rare que certaines familles reçoivent des commandements d'huissier

parce qu'elles ne peuvent pas payer le forfait hospitalier ou que d'autres retardent les soins indispensables... Faudra-t-il qu'elles disent au Samu « laissez-moi ici, je ne peux pas payer » ? Ce gouvernement entend-il de tels appels, lui qui prépare l'opinion à une augmentation de 25% du forfait hospitalier, à un déremboursement total ou partiel de plusieurs dizaines de médicaments, dont le paracétamol pourtant préconisé en cas de grippe. Non, il conditionne la population à sa prochaine loi de financement de la sécurité sociale en annonçant un déficit de 20 milliards mais en oubliant de préciser que l'État, du fait des exonérations

de cotisations patronales, mais aussi les patrons, doivent plus de 35 milliards sur l'année 2008. Avec la loi Bachelot, la santé est sacrifiée avec plus de 1 200 postes supprimés dans les hôpitaux publics val-de-marnais quand dans le même temps, la Générale de Santé, propriétaire de cliniques privées, a versé 420 millions d'€ à ses actionnaires. Les dépassements d'honoraires, les forfaits sur les actes médicaux et sur les médicaments, l'augmentation des tarifs des mutuelles et complémentaires santé... ponctionnent lourdement le budget des familles. Stop à cette dérive libérale où la carte bleue remplace la carte vitale !

Jean-Paul Homasson ► *Maire-adjoint, président du groupe des Non-inscrits*

Une pandémie de l'indécence



Je reprends ici les termes de mon collègue et ami, le professeur Marc Gentilini à propos de la grippe dans sa forme H1N1. Chaque jour nous apporte un flot d'informations d'importance très relative: 3 cas ici, une classe, une école fermée par là. Le ministère n'est pas en reste pour décrire la « planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus ». Les municipalités sont mobilisées pour mettre en place des plans communaux de sauvegarde: quelles activités prioritaires seront maintenues ?

Le ministère ordonne. Après, on se débrouille. La grippe H1N1 est très contagieuse mais peu létale. Il en serait différent par mutation avec la H5N1 (aviaire), moins contagieuse mais beaucoup plus dangereuse. Mais l'importance médiatique et son cortège financier attribué à la grippe A est indécemment comparé à la situation sanitaire mondiale. Paludisme, tuberculose et même gastro-entérite tuent beaucoup plus dans une indifférence quasi générale. Et pour cause, ce n'est pas chez nous... Et puis, la grippe n'est pas mauvaise pour tout le monde. La production des vaccins, des masques sera

source de gros profits pour les « profiteurs de la peur »⁽¹⁾. On aimerait en savoir plus sur les effets secondaires du vaccin. Parler de la grippe permet d'occulter d'autres problèmes quotidiens. Malgré ces remarques personnelles, la ville de Chevilly-Larue est prête. Les masques sont là, le plan de sauvegarde est activé, les lieux de vaccination pour le secteur ont été définis par le préfet. Mieux vaut prévenir, dit le proverbe, mais il y a des limites à l'indécence.

⁽¹⁾ D. Duclos ; *Le Monde diplomatique*, sept. 2009 - n° 666

Élise Brulley ► *Conseillère municipale, élue du groupe Socialistes, verts et citoyens*

Marché, marchons, marchez



Encore un changement à Chevilly-Larue: le marché change d'horaires. Après la version « change de jour », voilà la version « change d'horaires » ! Avec l'espoir que cela va redonner vie à un marché on ne peut plus hésitant... Comment en est-on arrivé à définir ces nouveaux horaires d'après-midi ? Sans doute après un énième sondage auprès de la population, puisqu'il

semblerait que chaque année, une nouvelle consultation ait lieu ; des personnes ont à nouveau été interrogées il y a peu de temps sur leurs habitudes en matière de courses alimentaires. Il est vrai que chaque année, nous modifions considérablement notre façon de fonctionner, il faut donc à nouveau questionner les Chevillais ! Il faut cesser de faire les démarches en dépit du bon sens. On ne peut que se réjouir des nouveaux commerces qui

s'installent en centre-ville, surtout lorsqu'ils sont une réponse à la demande des Chevillais. Cependant, il faut s'interroger rapidement sur le marché et son avenir, plutôt que modifier les horaires fréquemment et espérer redonner un second souffle autour d'un énième verre de l'amitié. C'est une priorité que d'accorder une réflexion construite et intelligente autour de ce pôle fédérateur que peut être un marché de ville.

Jean Franco Capirchio ► *Conseiller municipal, Président du groupe UMP, Parti radical et non-inscrits*

Pour une démocratie participative et de proximité



Lors de ma dernière tribune, je vous ai annoncé une rentrée particulièrement active pour notre groupe. En effet, de nombreux projets auront un impact important pour notre ville. Pour une grande partie des Chevillais, les décisions « viennent d'en haut » et ils ont l'impression qu'il est inutile de débattre et d'exprimer leurs préoccupations. Pour notre groupe, nous estimons qu'il est essentiel d'associer les habitants aux différents projets proposés. La municipalité actuelle a instauré des comités et des rencontres de quartiers. Nous nous

réjouissons de cette initiative car nous estimons que la démocratie participative constitue désormais la clé de voûte de la politique de la ville. Cependant, lors de ces rencontres, seul le point de vue de la majorité actuelle est exposé. Nous souhaitons favoriser l'expression et l'écoute des Chevillais dans le respect de la pluralité des opinions. C'est pourquoi prochainement, ma colistière, madame Béatrice Durège, quelques sympathisants et moi-même, nous viendrons à votre rencontre pour débattre directement avec vous de tous les sujets concernant la ville: l'urbanisme, les logements, les commerces, la

fiscalité, l'emploi, la sécurité, l'environnement, l'enfance, la culture, le sport, les actions sociales, ... Notre objectif est de mieux connaître vos préoccupations en vous donnant la parole. Nous estimons que le dialogue entre les élus et les Chevillais est indispensable car il permet de rapprocher les élus des habitants. Il ne doit pas être uniquement réservé aux militants des différents partis politiques. À cette occasion, nous vous présenterons nos solutions pour Chevilly-Larue. Nous sommes une opposition mesurée et cohérente et nous souhaitons vous démontrer que nous sommes une alternative crédible.

De l'organique au minéral

Deux volets pour une exposition

De l'organique avec Michel Blazy du 17 octobre au 17 décembre 2009 ...
au minéral avec Morice Lipsi du 27 mars au 27 mai 2010, deux temps forts inédits sont prochainement consacrés à ces deux sculpteurs diamétralement opposés et largement représentés dans les collections publiques. Expositions et conférences sur l'art contemporain vont investir différents lieux de la ville.

Ville de Chevilly-Larue
www.ville-chevilly-larue.fr

Maison des arts Plastiques
Rosa Bonheur

"De l'organique...
au minéral"

Michel Blazy
Exposition

16 Octobre
17 Décembre 2009
Vernissage le 16 Octobre à partir de 18 h

Entrée Libre
Maison des arts plastiques
Rosa Bonheur
34, rue Henri Cretté
94550 Chevilly-Larue
Renseignements :
01.66.34.08.37
www.ville-chevilly-larue.fr

VAL de MARNE
conseil général

Frac Île-de-France
La collection

ENP

L'ORÉAL
RECHERCHE

FRANCE TRAVAUX

SOLIDARITÉ PATRIMOINE

SA DÉV

Ses partenaires sont : Centre Pompidou, musée national d'art moderne, centre de création industrielle / Les Ateliers / PRAO Provence-Alpes-Côte d'Azur / PRAO Limousin / PRAO Langue doc Roussillon.

Depuis l'inauguration de la salle d'exposition Rosa Bonheur en 2003, la ville de Chevilly-Larue s'est engagée dans une politique visant la promotion et la diffusion de l'art contemporain via des actions culturelles. De l'organique au minéral procède de cette même volonté d'éveiller un large public à la création d'aujourd'hui. Ce cycle d'expositions sur deux saisons, à l'automne et au printemps, a pour ambition de mettre en lumière un point de vue particulier de la sculpture en croisant le regard de deux artistes : Michel Blazy et Morice Lipsi. Leurs œuvres respectives ont pour point commun une approche de la sculpture par ce qui la singularise des autres domaines artistiques : la matière.

Michel Blazy, à qui est consacré le premier temps fort du 17 octobre au 17 décembre, construit sa pratique artistique à partir de l'organique (pâtes, légumes, fruits, céréales, ...) ou de produits chimiques (mousse à raser, colle, ...). Périssables, fragiles et éphémères, ses œuvres racontent les processus de décomposition de ces différentes matières. Appelées à évoluer sous les yeux du public, elles remettent en question la définition de l'œuvre d'art par la pérennité et le statut de l'artiste comme auteur absolu de l'œuvre. L'artiste cristallise ses créations

autour de thèmes inhérents à la condition humaine : mort, pourrissement, putréfaction. Par leur association à des éléments architecturaux ou à des personnages, ses œuvres favorisent une approche pourtant ludique des grands thèmes de la vie, approche renforcée par leur caractère interactif qui sensibilise les spectateurs de tous âges et de tous horizons.

À l'inverse de Michel Blazy, **Morice Lipsi** (1898-1986), à qui sera consacré le second volet du 27 mars au 27 mai 2010, orientait son travail vers une sculpture à caractère monumental. Son matériau de prédilection ? La pierre travaillée en taille directe. Après la Seconde Guerre Mondiale, et parallèlement aux soubresauts de l'art sculptural propre à son époque, il s'intéresse à l'abstraction. L'abandon du figuratif transforme peu à peu la pierre en un espace-temps qui peut être mesuré et arpenté comme l'architecture. Dans les années 60, Lipsi rejoint d'ailleurs le groupe *Architecture principe* qui proposait de créer un style architectural européen par l'intégration de tous les arts. En cela, son œuvre dit l'histoire. La matière restitue les traces du geste du sculpteur, l'existence est inscrite en elle, sa transformation devient témoignage. ●

Florence Bédouet

Michel Blazy, le parcours

Après un cursus à la villa d'Arçon (école d'art de Nice), Michel Blazy, né en 1966, achève ses études à Marseille avant de gagner Paris où il travaille maintenant. Aujourd'hui internationalement reconnu, il a fait l'objet de deux expositions simultanées en 2006 à la Maréchalerie à Versailles et au Palais de Tokyo. Il participe aussi à l'aventure Sudden Impact au Plateau à Paris avec la FRAC d'Île-de-France où le public se réjouit de voir un art vivant. Du Grand Palais au Centre Georges Pompidou, il expose aussi à Londres, à New-York ... Ses nombreuses expositions en France et à l'étranger témoignent de l'engouement du public pour son œuvre décalée ainsi que de l'originalité de sa démarche artistique.

À vos agendas

De l'organique, Michel Blazy

► **Mardi 06/10 et jeudi 08/10 à 14h :**
les secrets d'une installation.

Découvrez, en temps réel, la mise en place spectaculaire de l'exposition. L'installation du 08/10 aura lieu en présence de l'artiste.

À la maison Rosa Bonheur
(34, rue Henri Cretté)

► **Vendredi 16/10 à 18h :**
vernissage en présence de l'artiste
À la maison Rosa Bonheur
(34, rue Henri Cretté)

► **Du samedi 17/10 au jeudi 17/12 :**
visites libres du lundi au vendredi de 16h à 20h, le samedi de 16h à 18h
et du mardi au samedi de 16h à 19h
durant les vacances scolaires.
visites guidées gratuites tous les samedis de 17h à 18h.

À la maison Rosa Bonheur
(34, rue Henri Cretté)

► **Chaque samedi du 14/11 au 12/12**
de 14 à 17h : atelier d'initiation
et d'approche de la pratique artistique de l'artiste *Michel Blazy mode d'emploi*.
Sur réservation.
À la maison Rosa Bonheur
(34, rue Henri Cretté)

► **Samedi 07/11 à 10h30 : conférence**
« Les matériaux de l'art contemporain »
et **« Autour d'une œuvre : Michel Blazy »**,
présentée par l'association
Connaissance de l'art contemporain.
Tout public, entrée libre.
À la médiathèque Boris Vian
(25, avenue Franklin Roosevelt).

Au minéral, Morice Lipsi

► Le second temps fort de la saison
De l'organique au minéral consacré
à l'œuvre de Morice Lipsi aura lieu
du 27 mars au 27 mai 2010.

Renseignements - inscriptions :
Maison des arts plastiques Rosa Bonheur
(34, rue Henri Cretté - 01 56 34 08 37).

Cette année, j'apprends une langue, je me perfectionne

Pratiquer une langue, améliorer son niveau, lire, voir un film dans sa langue originale, retrouver ses racines culturelles et linguistiques, apprendre et découvrir, s'ouvrir au monde ...

La médiathèque Boris Vian vous accompagne et vous propose un large choix de romans en langues étrangères, romans bilingues, revues, collections spécifiques *Français langue étrangère* (FLE), films, sites internet ainsi que cabines de langue. Elle tient à disposition différentes méthodes de langues sur CD, CDRom, DVDrom pour apprendre l'allemand, l'américain, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'hindi, le hongrois, l'italien, le kurde, le néerlandais, le roumain, le russe, le turc et le vietnamien.

Japonais : méthode express

Helen GILHOOLY – Éd. Harrap's, 2007



Une méthode concrète et accessible (livret + Cd audio) pour vous permettre de communiquer dans toutes les situations les plus courantes de la vie quotidienne et de maîtriser les bases nécessaires

à un apprentissage complet.

Dans la même collection : anglais, italien, russe, allemand, chinois, espagnol, portugais.

The yellow « M » Perfectionnez votre anglais avec Blake et Mortimer

D'après l'œuvre d'E-P. Jacobs - Éd. Jeriko



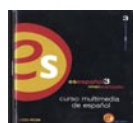
À partir d'une enquête inspirée par *Blake et Mortimer* d'Edgar P. Jacobs, ce CDRom présente diverses séquences de compréhension orale et d'étude

de vocabulaire. Les activités proposées sont sous forme de vidéos, avec ou sans sous-titrage, et d'un questionnaire portant sur chaque séquence, monument ou personnage, le tout étant toujours prétexte à l'expression orale à l'aide de l'enregistrement et de la comparaison avec la vidéo. Des analyses de réponses et des conseils sont accessibles.

Es Español : « Curso multimedia de español »

Niveaux 1, 2 et 3

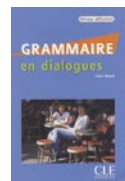
Éd. Espasa Calpa – Instituto Cervantes, 2001



Ce cours multimédia propose des exercices variés à partir de petites séquences vidéo pour s'exercer à la compréhension orale et écrite en mettant en pratique le vocabulaire et la grammaire.

« En dialogues » : vocabulaire, grammaire ou civilisation

Evelyn Sirejols - Éd. Nathan, collection « CLE International »



Cette collection propose un apprentissage de la langue française à partir de dialogues simples de la vie quotidienne, à lire et à écouter grâce aux CD qui les accompagnent et aux exercices avec leurs corrigés. Un lexique multilingue bien utile accompagne les titres consacrés à l'apprentissage du vocabulaire : les mots français sont traduits en anglais, en espagnol et en chinois.

L'arabe tout de suite : méthode de langue

Bissane Tabriz-Hubert - Éd. Press-Pocket, collection « Langues pour tous », 2000



Cette méthode (livret + CD audio) permet d'aborder rapidement l'apprentissage de l'arabe, avec en annexe l'alphabet arabe et un mémento avec les verbes, les temps, les chiffres arabes et un lexique français-arabe. Quant au CD, il propose des phrases enregistrées en français et en arabe.

La rue Albert Thuret, épine dorsale du village de Larue (1^{re} partie)

La rue Albert Thuret était jadis la grande rue du hameau de La Rue, devenu Larue par la suite, établi le long de la voie de L'Hajÿ à Fresnes. Au 19^e siècle, elle s'est enrichie de quelques équipements publics et privés.

Pendant longtemps, la rue de Fresnes, actuelle rue Albert Thuret, le long de laquelle s'étirait le hameau de Larue, a été la plus peuplée de la commune. Des personnalités marquantes y ont habité, tel Jean-Louis Ausoure, vétérinaire descendant d'une lignée de maréchaux ferrants. Pendant son mandat de maire de 1832 à sa mort en 1859, il y a 150 ans, il s'active en faveur de son village. En effet, malgré sa population d'environ 200 habitants, double de celle du chef-lieu, Chevilly, Larue est moins bien loti. Ses atouts, presque tous situés rue de Fresnes, se limitent à la boulangerie, au café-épicerie, à la forge, au vétérinaire et à quelques fermes et belles maisons de campagne dont celle de la marquise de Cubières, riche veuve de naissance bourgeoise, propriétaire à Larue de 1789 à sa mort en 1850. En revanche, à Chevilly se trouvent l'église, le cimetière, l'école communale, la perception et les plus grandes propriétés, notamment celle du château. À Larue, c'est surtout le manque d'école qui est ressenti comme une injustice par ses habitants, alors que le village compte deux fois plus d'enfants en âge d'être scolarisés. D'autant plus qu'au 18^e siècle, une tentative d'ouverture d'une école avait malheureusement échoué pour des raisons financières. À deux reprises, en 1832 et en 1848, Jean-Louis Ausoure transfère l'école à Larue mais les habitants de Chevilly obtiennent assez rapidement son retour à son emplacement d'origine. Toutefois, il réussit à doter la commune

d'une mairie pour la première fois, d'abord dans un local loué dès 1837 à Larue, puis, toujours dans le hameau, dans une maison au 14, rue de Fresnes, qui fut construite de 1844 à 1846 et où logea le garde-champêtre. De plus, grâce à Jean-Louis Ausoure, la commune acquiert un puits en 1838 pour alimenter la première fontaine publique, également installée rue de Fresnes. Il s'occupe aussi de l'assainissement du secteur du carrefour de la rue de Fresnes avec la route départementale,



où les eaux de pluie stagnent et, selon le Conseil municipal du 10 août 1849, « produisent, surtout pendant les saisons d'été, une odeur infecte très nuisible aux riverains ».

Son successeur, Charles Nicolas Garnier, est un Parisien propriétaire d'une maison de campagne rue de Fresnes. Pendant son mandat de maire, de 1859 à sa mort en 1866, il entend qu'aucun des deux villages de la commune ne soit défavorisé. Dès 1860, il fait déménager le cimetière à mi-distance des deux et ouvre dans la mairie, en 1863, une école à Larue, en plus de celle de Chevilly. À l'issue d'une longue querelle entre les deux villages sur son emplacement, une nouvelle mairie-écoles sera construite en 1895 entre les deux. Désaffecté, le bâtiment de la première mairie, rue de Fresnes, sera vendu en 1896.

Ce ne sont plus des maires mais des initiatives privées qui font évoluer la physionomie de la rue de Fresnes à la fin du 19^e siècle. Une blanchisserie est ouverte en 1865 par la famille Michaux, bientôt suivie par une seconde. La congrégation des Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie achètent, en 1875, l'ancienne propriété de Charles Nicolas Garnier et y ouvrent l'orphelinat Nazareth, qui accueillera jusqu'à 170 orphelines en 1901, ainsi qu'une école libre de filles fréquentée par environ 75 élèves. Ces changements ne sont que les prémices de l'évolution qui attend cette rue au 20^e siècle. ●

(à suivre)

Marc Ellenberger, archiviste municipal.

La rue de Fresnes, actuelle rue Albert Thuret, voie principale du village de Larue. (CARTE POSTALE ANCIENNE)



Le 14, rue Albert Thuret, mairie de 1846 à 1895 et école de 1863 à 1895. (CARTE POSTALE ANCIENNE)

Travaux

Le parc encore plus... sport !

Nouveaux courts de tennis, nouveaux vestiaires, nouvelle salle de sport . . .

Cet été, la ville a amorcé un programme de réaménagement du parc des sports.

Un chantier réparti en plusieurs phases et sur plusieurs années. Revue de détails.



Une convergence inattendue est à l'origine du vaste programme entrepris au parc municipal des sports.

Bien sûr, la ville était attentive à l'évolution des besoins, aussi bien exprimés par les clubs que par les activités sportives scolaires. Des besoins grandissant avec le nombre de pratiquants et répondant à l'émergence de nouvelles activités. Il était donc intéressant de réfléchir à une adaptation des structures d'accueil. Le déclic est venu avec la création de la déchèterie à proximité de l'enceinte sportive. Celle-ci a tout simplement révélé la présence d'un terrain inoccupé.

La première étape a consisté en un accord avec

la ville de Fresnes pour l'utilisation de ce terrain et l'implantation de trois courts de tennis découverts. Mais la restructuration ne s'arrête pas là. Par un jeu de chaises musicales, elle va permettre de restructurer de nombreux équipements. L'ancien court n°1 va ainsi pouvoir laisser la place à une salle de sports adaptée pour la pratique du basket-ball, du volley-ball, du badminton et même de l'athlétisme, aussi bien en club que dans le cadre scolaire. D'ores et déjà, un bâtiment a été érigé aux abords de la future salle, hébergeant un accueil, un petit bureau, des toilettes, des vestiaires et des douches. « *Le programme est mené en étroite concertation avec l'Élan* », souligne Michèle Dumaine, conseillère municipale chargée du dossier de restructuration. « *C'est ainsi que le club a proposé d'installer une buanderie pour le football et le basket-ball avec machines à laver et sèche-linge pour l'entretien des maillots. C'est une collaboration qui va loin, puisque le club omnisports participe financièrement à l'aménagement.* » L'Élan, qui, en tant qu'utilisateur de l'espace, contribue à l'effort d'équipement de la ville, fait ici la preuve d'un bel esprit citoyen et de solidarité, puisque son engagement bénéficiera à tous. Il ne compte d'ailleurs pas s'arrêter là : il participera également au financement de la couverture des courts de tennis n°5 et 6 qui devrait être réalisée à l'issue de la construction de la salle de sport. Le tout devrait être opérationnel avant fin 2010. Patience ! ●

Pierre Mitev

Brèves de vestiaires

Soirée des sportifs

Double plateau pour une même soirée : le vendredi 23 octobre se déroulera une soirée exceptionnelle permettant d'honorer les sportifs et bénévoles des clubs chevillais pour leurs résultats et leur engagement lors des saisons 2007-2008 et 2008-2009. Un grand moment en perspective.

Thomas Jovanovic

Le jeune chevillais de *La Saussaie pétanque* a représenté le Val-de-Marne lors du championnat de France « jeunes »,

les 22 et 23 août à Nevers. Il s'est qualifié en triplette cadets, associé à Lazar Milamovic et Andy Sauvageot. Thomas s'était déjà qualifié l'année dernière lors de ce même rendez-vous mais avec deux autres partenaires du Val-de-Marne, Lucie Russo et Guillaume Yohan. Belle constance.

Tir à l'arc

Pour la deuxième fois en trois ans, les archers chevillais se sont qualifiés par équipes pour les championnats de France 3D organisés fin août à



Châteaudun. La formation composée de Laurent Lancial, Pascal Larhant et Pierre Arcelin termine 13^e sur 33. En individuel, Anne-Marie Bourgoïn se classe 2^e, Gwenaël Quefféléant 4^e en benjamin pour sa première année de tir, Christian Billy 22^e et Laurent Lancial 25^e.



C'est le nombre de litres d'eau qu'il a fallu évacuer pour vider les deux bassins de la piscine municipale lors de la vidange de septembre. Et encore, sans tenir compte de l'eau des circuits ... À cette occasion, un grand nettoyage des bassins et des plages a été effectué par l'ensemble du personnel du

service des Sports mobilisé pour l'occasion, ainsi qu'un contrôle des équipements techniques afin d'éviter toute surprise quand la piscine est en fonctionnement. Mais rien à signaler, vous pouvez vous mettre à l'eau. Attention ! Avec 500 000 litres ... il y a de quoi boire la tasse ! Combien de tasses ?

Basket-ball

Pré-saison sous le soleil

Lancement réussi pour le stage organisé cet été.

De quoi aborder la reprise en super forme. Une reprise marquée par le retour des cadettes en régional après leur titre départemental de fin de saison.



Grande première : une quinzaine de jeunes de l'Élan basket s'est retrouvée fin août « entre lac et océan », à Mimizan dans les Landes pour un stage d'une semaine. Au menu : basket le matin et activités nautiques avec surf, body-board, canoë ou encore aviron l'après-midi. « L'objectif était d'abord de proposer des vacances à ceux

qui n'en prenaient pas », explique Sébastien, l'un des entraîneurs. « Bien sûr, nous avons travaillé les fondamentaux avec une remise à jour pour tous, mais cela a aussi consolidé la cohésion, y compris entre des catégories d'âge éloignées. »

De quoi donner des ailes aux joueurs en pleine progression, à l'image des cadettes qui ont décroché en juin dernier le titre de championnes du Val-de-Marne en 1^{re} division et renouent cette saison avec le championnat régional. À noter qu'il reste quelques places dans les équipes féminines de benjamines à cadettes. Avis aux amatrices ! ●



Coup de Chapeau

Aux gymnastes de l'Élan gymnastique rythmique pour leur saison 2008-2009

avec un bilan de cinq médailles d'or, une d'argent et quatre de bronze en individuel. Sur 21 filles engagées, dix se qualifient pour la finale du championnat de zone et Mégane Raineau décroche le titre de championne d'Île-de-France pré-fédéral sénior. En ensemble, s'ajoutent quatre médailles d'or et deux de bronze et la qualification des cadettes pour les championnats de France. La nouvelle saison a démarré avec le stage de préparation physique fin août. Le premier rendez-vous pour le public aura lieu les 17 et 18 octobre au parc des sports pour une compétition départementale individuelle. Autre bonne nouvelle pour la section : pas moins de 50 nouvelles inscriptions ont été enregistrées lors du Forum des sports. La gymnastique rythmique a le vent en poupe ! ●

Forum des sports : le sport dans les startings



Traditionnelle affluence, le samedi 5 septembre, au gymnase Marcel Paul

pour l'édition annuelle du Forum des sports organisée par le service municipal du même nom. Dans une joyeuse ambiance de rentrée, les amateurs se sont pressés devant les stands associatifs pour prendre ou reprendre contact avec les clubs et amorcer la nouvelle saison. Un grand moment aussi pour les bénévoles et responsables de l'encadrement qui profitent de cette journée pour entretenir de nombreux liens avec le public, bien sûr, mais aussi avec les autres clubs. Une vraie cour de récréation ! Le plus de cette édition : des démonstrations d'utilisation des défibrillateurs automatiques, en cours d'implantation dans l'espace public chevilais à proximité des installations sportives, pour l'utilisation desquels les encadrants ont reçu une formation spécifique. ●

P.M.

Pharmacies de garde de jour

**Dimanche
4 octobre**

Oddoux
38, boulevard
Pasteur
Fresnes
01 46 66 05 22

Ruiz-Thibault
155, rue
de Bicêtre
L'Haÿ-les-Roses
01 46 86 55 94

Guyen
21-47, avenue du
Général de Gaulle
Thiais
01 46 86 59 24

**Dimanche
11 octobre**

Medioni
89, boulevard
Jean Jaurès
Fresnes
01 46 66 10 47

Trouillet
55, rue
Paul Hochart
L'Haÿ-les-Roses
01 46 86 48 02

Ghemri
25, boulevard
de Stalingrad
Thiais
01 46 80 07 29

**Dimanche
18 octobre**

Henry
129, rue
de Bicêtre
L'Haÿ-les-Roses
01 45 60 49 34

Lavacquery
16-18, place
Louis XIII
Rungis
01 46 86 19 00

**Dimanche
25 octobre**

Meunier
47, avenue
de la Liberté
Fresnes
01 47 02 02 10

Pong
7, avenue
Aristide Briand
L'Haÿ-les-Roses
01 46 64 47 09

Wu Yao Kwang
19, rue du
Pavé de Grignon
Thiais
01 48 84 75 66

**Dimanche
1^{er} novembre**

Benouaiche
81, avenue du
Général de Gaulle
L'Haÿ-les-Roses
01 46 65 85 18

Denimal
Centre ccial
Belle-Épine
Niveau 88
porte 3
Thiais
01 56 70 01 48

**Pour le service
pharmaceutique de
nuit, s'adresser au
commissariat :**
17 ou 01 49 08 26 00

Médecins de garde

**Amicale des
médecins
généralistes de
Chevilly-Larue,
Fresnes,
L'Haÿ-les-Roses
et Rungis
(AMG12)**
01 46 63 72 17

**Semaine :
de 20h à minuit.**

**Week-ends
et jours fériés :
de 8h à 20h**

**En dehors
de ces horaires,
contactez
le 15
(en cas d'urgence
seulement)**

État civil

À la suite d'une omission de notre part, les publications du mois de juin n'ont pu paraître dans notre numéro du mois de septembre. La rédaction présente ses excuses aux intéressé(e)s.

Du 1^{er} au 30 juin 2009

Naissances

• Lily Mudet-Szot
• Maëlle Pierry-Renault
• Mame Diop
• Léya Bouhedjar-Viviés
• Nader Kheddache
• Nathan Gaillard
• Chloé Walentek
• Harouna Gueye
• Ayahna Liwyszyc
• Fatih Ataman

Mariages

• Meha Harrak
et Radouane
Bouramdane
• Sylvie Leblanc et
Stéphane Bertin
• Nisrine Boujenan et

Fateh Bouargue
• Gladyce Tsono Ngato
et Severin Okombi
Egobo
• Yasmina Souilah et
Celso da Silva

Décès

• Mébarek Ziani
• Simone Van
Kerkhoven
• Georges Grossi
• Mauricette Avril
• Jeanne Carette
• Rose Kurek
• Christophe Graziani
• Antonino Serio
• Antonio da Cruz Alves
• Lucienne Gatey

Du 1^{er} au 31 août 2009

Naissances

• Samy Zaïdi
• Gabrielle Varomme
• Malya Dembele
• Fatoumata Koita
• Kenza Benhamimed
• Fodié Sacko
• Thomas Stisi
• Amidou Togora
• Médine Soukah-
Simon
• Idriss Mbaye
• Kylian Barrat
• Loris Fornesi
• Adrien Feraud
• Manise Varela
da Costa
• Lydéric Panis
• Annaëlle Couchy-
Hillebrand
• Finda Djoco
• Anaëlle Ikhléf
• Naël Moderne-Samos

• Gaya Thébault
• Yasmine Gheddachi
• Violette Carvalho
• Clémence Costanza
• Eden-Sharon Kacou

Mariages

• Maguy Corneil et
Nazaire Bisran
• Julie Norelle et
Mickaël Spanagel

Décès

• Gilberte Pavan
• Mathieu Festen
• Sandrine Capocci
• Gérard Tarvernier
• Lucienne Bouillon
• Mario Angelosanto
• Jacques Leys
• Mostafa Fdal
• Josette (Zouzou)
Lédanté



Bernard Boileau nous a quittés

Depuis le dimanche 12 juillet, le *Nombril du monde* fait triste mine. Son instigateur, Bernard Boileau, ancien maire de Pougne-Hérison, a disparu. « Il avait une grande créativité et une capacité à rêver le monde », se souvient Yannick Jaulin. Depuis 1986, le conteur fait vivre l'extraordinaire aventure du *Nombril du Monde* que connaissent beaucoup de Chevillais pour s'y retrouver tous les deux ans, au mois d'août, à l'occasion d'un festival de contes et d'histoires. Bernard Boileau était également le signataire, avec Guy Pettenati, ancien maire de Chevilly-Larue, du jumelage qui lie le petit village des Deux-Sèvres de 360 habitants, à notre commune.

Devenez propriétaire d'un appartement en accession sociale à

LA RÉSIDENCE DU CLOS SAINT-MICHEL rue de Bicêtre à Chevilly-Larue

(dans le centre ancien, à la lisière de L'Haÿ-les-Roses
et aux abords de la place de l'église Sainte-Colombe).

17 LOGEMENTS NEUFS du T2 au T4, AVEC PARKINGS



Ce programme est destiné en priorité aux locataires d'un logement social ou à leurs enfants, bénéficiaires d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ).

**Si vous êtes intéressé, contactez le service Logement de la ville de Chevilly-Larue au :
01 45 60 18 89 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (sauf mardi matin).**

Offres d'emploi

La ville de Chevilly-Larue recrute

- ▶ directeur du centre multi-accueil petite enfance
- ▶ intervenant pour les cours de langue française

Envoyer CV et lettre de motivation à : Monsieur le Maire – 88, avenue du Général de Gaulle – 94669 Chevilly-Larue cedex. Toutes ces annonces sont consultables en intégralité sur le site Internet de la ville : www.ville-chevilly-larue.fr dans la rubrique Offres d'emploi.

Renseignements auprès de la direction des Ressources humaines (01 45 60 19 91).

Aide aux retraités fragilisés

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) peut missionner, au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie, un professionnel chargé d'évaluer leurs besoins afin de leur proposer un plan d'actions personnalisé incluant diverses aides (cours, amélioration de l'habitat, entretien de la mémoire, ...).

Imprimé de *demande d'aide au maintien à domicile* disponible auprès du secteur retraités de la ville, du Clic6 ou par téléphone au 0821 10 12 14 (0,09€/mn).

Service de l'Action sociale, secteur retraités : 88, avenue du Général de Gaulle (01 45 60 18 93). Clic : 4, place Nelson Mandela (01 48 53 79 09)

Cours du soir et formations

Inscriptions au Conservatoire national d'arts et métiers (CNAM)

Le centre CNAM de Cachan propose des cours du soir et des formations à distance aux salariés ou demandeurs d'emploi de tout niveau souhaitant préparer un diplôme ou développer leurs compétences dans les domaines suivants : Économie-gestion-marketing, Ressources humaines et Informatique.

Inscriptions : CNAM – Centre d'enseignement de Cachan

Lycée Gustave Eiffel – 61, avenue du Président Wilson

Renseignements au 01 47 40 26 07 ou sur le site www.cnam-cachan.fr

Grandes causes recherchent bénévoles

• **L'Adfa** (Accueil des familles à Fresnes), qui assure des permanences d'information et de soutien auprès des familles qui visitent leurs proches, détenus à la maison d'arrêt de Fresnes, recherche des bénévoles. Ces derniers seront formés afin d'apporter une écoute aux 200 familles accueillies chaque semaine au sein du local d'accueil de l'association, situé dans l'enceinte du centre pénitentiaire.

Renseignements : 06 63 64 76 31 ou 06 13 73 85 69

• **Le comité Unicef 94** recherche des bénévoles pour mener à bien ses différentes activités. N'hésitez pas à le contacter, vous déterminerez ensemble, en fonction de vos possibilités, comment participer à faire valoir les droits de l'enfant en France et dans le monde.

Un service Ressources humaines pour les petites entreprises

Le Comité de bassin d'emploi du sud val-de-marnais (CBE SUD 94) propose gratuitement un service Ressources humaines aux entreprises de moins de 10 salariés. Il apporte un soutien aux chefs d'entreprises en matière de recrutement, de recherches de financements ou dans la mise en place de plans de formation. Elle soutient également les salariés en les orientant en direction de structures chargées de dispenser bilans de compétences, validation des acquis de l'expérience (VAE) ou droit individuel à la formation (DIF).

Permanences : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 ou vendredi à partir de 12h30 sur RV. Contact : CBE sud 94 – Point emploi du MIN de Rungis 12, rue du Séminaire (01 41 80 81 44) – plateforme.rh@cbe-sud94

Encombrants

Prochaines collectes

Secteur 1 : 7 octobre/ Secteur 2 : 21 octobre/ Secteur 3 : 28 octobre

▶ Si vous ne connaissez pas votre secteur, appelez le N° vert du service municipal de l'Environnement : 0 800 094 550 (appel gratuit à partir d'un poste fixe). Le calendrier complet de l'année 2009 est disponible en téléchargement sur : www.ville-chevilly-larue.fr – rubrique *Environnement*

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

▶ lundi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30
▶ mardi de 13h30 à 18h30 ▶ vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h ▶ samedi de 8h45 à 12h pour les services municipaux de l'État-civil, des Élections, de l'Action sociale et de l'Enfance.

Permanences impôts (voir aussi p. 20-21)

▶ Sur rendez-vous au 01 45 60 18 53 ou 01 45 60 18 54 pour être reçu lundi 12 octobre de 14 à 16h30 par un agent des impôts à l'hôtel de ville (88, av. du Général de Gaulle)
▶ Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 au centre des impôts (4, rue Dispan à L'Hay-les-Roses - 01 49 08 88 03).

Prendre rendez-vous avec une assistante sociale

▶ Prenez rendez-vous au 01 49 84 09 05 afin de rencontrer l'assistante sociale qui reçoit à l'Espace commun des solidarités (3, rue du Béarn).

Un avocat à votre écoute

Deux avocats assurent sans rendez-vous des consultations gratuites pour les Chevillais en mairie (88, avenue du Général de Gaulle) :

▶ Les 3 premiers samedis du mois de 9 à 10h ;
▶ Les 2^e et 4^e samedis du mois de 9 à 11h.

Rencontrer la psychologue de la ville

Téléphonez au 01 46 86 11 30 les mardis de 17 à 20h et les mercredis de 15 à 20h pour obtenir un rendez-vous à la Maison pour tous (23, rue du Béarn).

Permanences du correspondant du parquet

▶ Les 1^{er}, 3^e et 5^e mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30
Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (06 18 42 04 84)

Être reçu par la mission locale

Si vous avez entre 16 et 25 ans, la mission locale Bièvre Val-de-Marne pourra vous aider en matière d'orientation professionnelle, de formation, d'aide à la recherche d'emploi.

▶ Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (01 45 60 59 44)

L'espace départemental des solidarités vous accueille

Pour être accompagné et orienté en matière d'action sociale.

▶ Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (01 41 80 18 95)

Le centre local d'information et de coordination gérontologique vous reçoit

Pour être conseillé et orienté sur les dispositifs d'aide mis à la disposition des personnes âgées de 60 ans et plus et leur famille.

▶ Espace commun des solidarités – 3, rue du Béarn (01 48 53 79 09)

Point mensuel d'information et d'inscription Petite enfance

Les représentants des différents modes d'accueil présents dans la ville enregistrent vos demandes, communes à tous les modes d'accueil, à partir du 7^e mois de grossesse.

▶ Chaque 2^e mardi du mois à 17h
Espace commun des Solidarités – 4, place Nelson Mandela

Logement

Permanences de l'ARSS

▶ L'Association des Résidents Sorbiers-Saussaie (ARSS) reçoit le lundi de 17h30 à 19h à la Maison pour tous (23, rue du Béarn). En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur au 01 45 12 91 52.

Permanences CNL Sorbiers-Saussaie Valophis (ancien OPAC) et Icade

▶ Permanences les 2^e et 4^e jeudis du mois à partir du 10/09/09
Maison pour tous - 23, rue du Béarn